

CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 6 février 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 6 février 2020

1 - Délégations de vote	5
2 - Désignation des secrétaires de séance	
3 - Communications du maire.	
4 - Procès-verbal de la séance du vendredi 12 décembre 2019. Approbation	13
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu	
6 - Aide à l'Australie. Association Trees For Life. Subvention exceptionnelle	
7 - Association Robin des Routes. Subvention. Année 2020	
8 - Association AGENA. Subvention. Année 2020. Convention	
9 - Association APREDA. Subvention. Année 2020. Convention.	
10 - Don de deux stèles commémoratives par l'Amicale des Pieds Noirs de	
Picardie	17
11 - Amiens Cluster. Adhésion. Année 2020	18
12 - Chantier d'insertion La Citadelle. Réseau Chantier École. Adhésion. Année	
2020	19
13 - Citadelle. Aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale.	
Fin de l'opération et transfert des ouvrages par Amiens Métropole	
14 - Travaux d'entretien dans les bâtiments de proximité des 5 secteurs.	
Autorisations administratives.	19
15 - Indemnisation suite à un sinistre sur véhicule de location. Société Locanor.	
Centre de loisirs de la Ferme de Grâce.	
16 - Conseil local en santé mentale. Contribution. Convention.	
17 - Actions de prévention sanitaire. Subventions. Année 2020.	
18 - Centres sociaux. ALCO, CSC Etouvie, CAPS et Les Franças Elbeuf Lescouv	
Subventions. Année 2020. Conventions	
19 - Subventions sociales. Année 2020. 1ère répartition. Conventions	24
20 - Subventions sociales. Année 2020. 2ème répartition. Convention	24
21 - Subventions sociales. Volet personnes âgées. Année 2020. Convention	
22 - Subventions sociales. Volet Handicap. Année 2020.	
23 - Création des Périmètres Délimités des Abords Henriville et Petit faubourg d	
Noyon	
24 - Désaffectation et déclassement. Parcelle communale BC n° 223	28
25 - Échange d'emprises foncières entre la Ville d'Amiens et la Fédération APAJ	
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	
·	29
27 - Dispositif d'aide pour le regroupement de logements collectifs en un	
logement unique. Règlement, convention type. Approbation	30
28 - Pass Accession Amiens. Caisse d'Épargne Hauts-de-France. Contrat DUO	,
Collectivité locale. Règlement de l'aide	39
29 - COALLIA. Construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de	
Réinsertion Sociale et en résidence sociale sis 128, rue Jean Jaurès. Transfert d	de
prêts et garantie d'emprunt. Avenant	40

C.M. Séance du 6 février 2020

30 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 3 logements dans le diffus.
Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville
d'Amiens. Convention 40
31 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 74 logements collectifs sis rue
Delpech. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la
Ville d'Amiens. Convention 40
32 - SIP. Construction de 11 logements sis rue Lucien Lecointe. Emprunt auprès
de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens.
Convention41
33 - SIP. Construction de 19 logements collectifs et individuels (13 PLUS et 6
PLAI) sis 84, rue du Pont de Metz. Participation financière. Convention 41
34 - SIP. ZAC Paul Claudel. Ilot C3. Acquisition en État Futur d'Achèvement de 31
logements (21 PLUS et 10 PLAI) auprès de Linkcity. Participation financière.
Convention41
35 - Amiens For Youth. Constitution du Réseau des Capitales Européennes de la
Jeunesse. Adhésion41
36 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Subventions.
Année 2020. Conventions
37 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Caisse
d'Épargne Hauts de France. Contrat de sponsoring43
38 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Fondation
d'entreprise Harmonie Mutuelle. Contrat de sponsoring44
39 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Action
Logement Services. Projet d'étude sur le logement de demain. Fonds de
concours. Convention44
40 - Subventions Jeunesse. Année 2020. Conventions
41 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Prêt et subvention
d'investissement pour la ludothèque Créalude. Convention45
42 - Ile Sainte-Aragone. Association les terrasses des bords de somme. Accès à
une parcelle. Avenant n°1 avec le Département. Convention avec l'association 45
43 - Société ZAYO Infrastructures France (ex Société Viatel). Autorisation
temporaire d'occupation du domaine public communal par un réseau de fibres
optiques. Renouvellement de la convention46
44 - Indemnisation suite à sinistres sur des véhicules de location. Société Petit
Forestier Location. Cuisine centrale 46
45 - Mise en œuvre du dispositif Petits Déjeuners. Convention. Avenant n°1 46
46 - Travaux dans les crèches, écoles, restaurants scolaires et accueils de loisirs.
Autorisations administratives 48
47 - Crèches associatives. Subventions. Année 2020. Conventions
48 - Association AGENA. Multi-accueil Les Marmousets. Subvention
exceptionnelle d'équilibre budgétaire. Convention49
49 - Association Le Jardin Bleu. Subvention forfaitaire. Année 2020. Convention.
49
50 - Caisse des Écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Éducative.
Subvention. Année 2020. Convention49
51 - Écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire.
Subventions Année 2020 Conventions 50

C.M. Séance du 6 février 2020

52 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2019-2020.	
Conventions	<i>50</i>
53 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal.	
Année scolaire 2019-2020	51
54 - Fusion des écoles élémentaires Schweitzer A et Schweitzer B	51
55 - Rénovation de la façade avant du centre de loisirs Edgar Quinet.	
	52
56 - 14-16, rue Gaudissart. Réaménagement et mise en accessibilité du bâtiment	t.
Autorisations administratives	
57 - Zones humides. Plan de gestion et de valorisation de quatre zones humides	
propriétés de la Ville d'Amiens. Approbation	
58 - Association Immeuble en fête. Participation à l'édition 2020 de la Fête des	
Voisins	<i>53</i>
59 - Association France Bénévolat Somme. Subvention. Année 2020. Les Franca	ıs.
Avenant à la convention pluriannuelle	53
60 - Comités de Quartier. Subventions. 1ère répartition. Année 2020	54
61 - Espace citoyenneté. Subventions aux associations. 1 ^{ère} répartition. Année	
2020	54
62 - Associations L'Un et l'Autre, Unis Cité Hauts-de-France et Synapse 3i. 83 et	
116, rue Victorine Autier. Convention d'occupation et avenants	<i>54</i>
63 - Pôle associatif Gaudissart. Mises à disposition au profit des associations A	rc-
en-ciel et Carava'lud. Conventions d'occupation du domaine public	<i>5</i> 5
64 - Pôle associatif Pigeonnier A. Mise à disposition au profit de l'Association	
Design Numérique. Convention d'occupation du domaine public	55
65 - Pôle associatif Schweitzer. Mise à disposition au profit de l'association NQ7	r <u>.</u>
Règlement intérieur. Convention	<i>5</i> 5
66 - Association Le Cardan. Mise à disposition d'une salle de l'école Camille	
Claudel. Convention	56
67 - Parking Zamenhof. Location précaire entre l'État et la Ville d'Amiens.	
Convention	56
68 - Règlement de distribution des abonnements au stationnement payant	
résidentiel. Modification	<i>5</i> 7
69 - Vœux. Questions orales.	<i>5</i> 9

La séance est ouverte à 18 H 15.

MME FOURÉ: La séance est ouverte, si nous avons le quorum? Nous l'avons. Merci.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

MME FOURÉ: Donc, j'ai reçu des délégations de vote:

Mme France FONGUEUSE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI-
		FARKOUH

MME FOURÉ: Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent? Non, il n'y en a pas d'autres.

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME FOURÉ: Donc, au tout début de ce conseil, je voulais vous annoncer, vous faire une petite communication puisque, en effet, j'ai appris comme vous, avec tristesse, il y a quelques jours, le décès de Michel CATTY, plus connu sous le nom de Michou. Figure des nuits parisiennes, je retiens surtout de lui l'image d'un homme sensible qui, toute sa vie, au fond de lui, sera resté un enfant d'Amiens. Un attachement qu'il démontrait par de multiples attentions envers les Amiénoises et les Amiénois, notamment par le biais d'actions envers les personnes âgées, fragiles ou isolées.

Donc, avant de vous proposer d'observer une minute de silence à sa mémoire, je voudrais aussi vous dire qu'en ce jour je voulais également saluer la mémoire de 51 de nos agents qui sont décédés, alors qu'ils étaient en activité, depuis 2014, donc durant ce mandat.

Donc, pour nos 51 agents et pour Michel CATTY, je vous propose de faire une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURÉ: Je vous remercie. Monsieur HUTIN m'a demandé la parole.

M. HUTIN: Oui, merci. J'avais essayé de la demander juste avant la minute de silence.

MME FOURÉ: Pardon!

M. HUTIN: Excusez-moi, mais c'était pour associer aussi à cette minute de silence Mathéo qui a été assassiné à Étouvie dans des conditions vraiment horribles.

MME FOURÉ: Dans des conditions en effet dramatiques, et je vous signale que Nedjma BEN MOKHTAR s'est rapprochée de la famille, qu'une plaque devrait être apposée prochainement dans le quartier en sa mémoire, et que cette plaque a été réalisée par la ville mais que Nedjma BEN MOKHTAR me représentera à cette occasion parce que je ne tiens pas à... comment dirais-je... utiliser cet événement dramatique. Donc autant la présence de Nedjma BEN MOKHTAR me semble pertinente en tant qu'elle est adjointe de secteur, autant j'ai jugé que ce

n'était pas pertinent que moi-même j'y aille pour justement ne pas apparaître comme utilisant ce drame à des fins qui pourraient être qualifiées d'électoralistes.

Donc, je suis du coup un peu perdue parce que pour tout vous dire, mon ordinateur ne fonctionne pas correctement et donc les notes, je ne peux pas les suivre comme il est d'usage.

Alors, désignation des secrétaires de séance. Monsieur MONTIGNY, vous êtes d'accord ? Merci. Et puis Paul-Éric DÈCLE ? Comme il est d'usage. Je vous remercie l'un et l'autre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURÉ: Alors, je vous informe que la composition du groupe des élus communistes, républicains et citoyens se trouve modifiée puisque Monsieur Laurent BEUVAIN m'a fait savoir qu'il demeurait, jusqu'à la fin de ce mandat, élu communiste non membre d'un groupe constitué au sein de notre assemblée.

Je laisse maintenant la parole à Madame Nedjma BEN MOKHTAR qui va vous présenter, qui va vous faire un point sur le projet de la future médiathèque du secteur Ouest. Je la laisse se poser, mettre son micro en marche et on va y aller.

MME BEN MOKHTAR: Merci, Madame le Maire.

Alors, Madame le Maire, chers collègues, la réalisation de la future médiathèque du secteur Ouest s'inscrit dans le nouveau projet de renouvellement urbain dont la convention pluriannuelle a été signée le 10 octobre 2019 par l'ensemble des partenaires à l'occasion des Rencontres de la politique de la ville. Cette dernière concerne trois quartiers.

Excusez-moi parce que du coup il aurait fallu peut-être avancer. Non, c'est bon ? Excusez-moi : je ne vois rien du tout, je n'ai pas mis mes lunettes.

Donc, elle concerne trois quartiers : deux quartiers d'intérêt national, Amiens Nord et Étouvie, et un quartier d'intérêt régional, le quartier Pierre Rolin.

Elle s'appliquera sur la période 2019-2024. Quatre axes stratégiques guideront le projet d'Amiens Métropole pour les trois quartiers, donc :

- Renforcer l'attractivité et poursuivre le désenclavement des guartiers prioritaires,
- Déployer une stratégie de diversification ambitieuse dans les quartiers,
- Améliorer significativement la qualité de vie des habitants.
- Promouvoir une nouvelle image des quartiers prioritaires afin d'opérer une transformation dans la durée.

Ces enjeux se déclinent de manière opérationnelle sur chaque quartier concerné.

Les derniers chantiers devraient intervenir donc en 2027 et l'ensemble du programme d'action validé représente un investissement global de plus de 360 millions € TTC. L'ANRU intervient à hauteur de 78 millions € de subventions.

Alors là, on va rentrer dans le vif du sujet pour vous parler de la médiathèque du secteur Ouest.

Excusez-moi, pardon, je suis encore un petit peu sur Étouvie pour vous rappeler un petit peu le contexte. La composition urbaine du projet d'Étouvie repose sur trois axes :

- Intensifier les usages et fonctions de l'axe central Est-Ouest,
- Poursuivre le désenclavement du quartier avec une valorisation qualitative de ses atouts environnementaux, en complétant la trame verte et en révélant les bords de Somme,
- Poursuivre l'amélioration de la qualité résidentielle et la diversification de l'habitat.

La transformation du quartier s'opérera à travers tout le quartier sur cinq secteurs. Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail, je vais simplement vous les citer :

- Le secteur bords de Somme,
- Le secteur Morvan/Bretagne,
- L'îlot des Coursives (le projet, vous le connaissez bien maintenant),
- Le secteur Artois,
- L'îlot Sud, c'est-à-dire l'ex-Village des écoles, pour ceux qui connaissent.

Bien entendu, donc, la concertation fait partie intégrante du projet de renouvellement urbain et il y a eu donc, tout au long de ce mandat, plusieurs types de concertation, soit au travers de réunions publiques, soit de rencontres sur chaque secteur, les projets qui sont liés à chaque secteur, donc avec les habitants directement et puis... comment dire... à plus petit... avec des plus petits groupes sur des thématiques bien ciblées dans un projet, comme celui des Coursives où il a fallu interpeller les différents acteurs qui sont concernés par ce projet. Voilà. Donc, je ne vais pas vous donner toutes les dates, mais il y en a au moins plus de 10, mais si vous voulez, je pourrai vous les citer après.

Sur la diapo suivante, donc là, on est vraiment donc pour parler donc de la future médiathèque. Alors, sur cette diapositive-là, vous pouvez... comment dire... Donc, la conception de la future médiathèque s'inscrit dans le cadre du développement de la lecture publique qui vise à mettre en place un véritable réseau des bibliothèques sur Amiens Métropole. Pour ce faire, chaque secteur géographique (Nord, Sud, Est et Ouest) doit bénéficier d'une structure d'appui forte et moderne.

Cette diapositive illustre les bibliothèques sur le territoire d'Amiens Métropole avec donc les photos, donc de la plus ancienne, la bibliothèque centrale institutionnelle Louis Aragon, et les deux équipements les plus récents : Pierre Garnier à Camon et Léopold Sédar Senghor à Amiens Sud.

On peut avancer.

Donc à l'Ouest, l'équipement actuellement en place est la bibliothèque Édouard David qui dispose d'une superficie d'environ 280 m². Elle est située au pied de l'immeuble des Coursives depuis plus de 40 ans. Cette dernière est fermée depuis le 7 octobre dernier suite à un

important dégât des eaux. Malgré ce dommage, je tiens à souligner quand même que le dynamisme fort de l'équipe en place a permis de poursuivre les activités sur le quartier Étouvie.

Son implantation actuelle la rend peu visible depuis l'espace public. Les locaux sont exigus et peu adaptés pour accueillir le public à mobilité réduite. De plus, ces locaux ne permettent pas de répondre aux nouveaux usages que doivent avoir aujourd'hui les bibliothèques, la vocation étant d'augmenter la fréquentation et de l'ouvrir à de nouveaux lecteurs.

C'est pourquoi, notre volonté est de construire un équipement culturel structurant fédérateur et rayonnant à l'échelle du secteur et du territoire qui remplacera la bibliothèque actuelle. Sa portée s'étendra au-delà de la fonction de bibliothèque de quartier.

Donc sur les diapositives 6 à 8, donc là, il y a une présentation géographique du lieu d'implantation de la future médiathèque.

Alors, il s'agira de construire une médiathèque donc contemporaine, conviviale et durable en lien avec les enjeux du développement durable d'aujourd'hui. Elle sera un lieu de vie où ne seront pas proposées uniquement des collections de livres mais où seront développés de nouveaux services de proximité tels qu'une offre numérique ambitieuse ou encore le point information jeunesse qui se trouve actuellement dans les locaux des Coursives de la galerie marchande. La future médiathèque sera adaptée à l'évolution des usages et des publics.

Son lieu d'implantation sera situé à l'entrée du quartier Étouvie, sur l'esplanade de Bourgogne, dans un axe passant par l'avenue de la Commune de Paris. La médiathèque sera localisée dans l'axe central traversant du quartier et s'ouvrira, d'une part, vers Montières et, de l'autre, vers l'avenue de Picardie. Son espace sera délimité par des voies circulées qui gravitent autour de l'édifice. Les grands espaces ouverts aux alentours seront valorisés.

Sa position privilégiée permettra également de créer un ensemble cohérent en lien avec le projet de requalification de l'îlot des Coursives. Elle complétera l'offre de services et des équipements à proximité, tels que les établissements scolaires, le centre de musique Le Diapason et les services publics.

Alors, pour faire un point sur le cabinet d'architectes qui va réaliser ce bel édifice : à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2018, l'équipe retenue est composée donc du cabinet d'architectes BÉAL & BLANCKAERT, qui est un cabinet qui vient de Lille, ainsi que des bureaux d'études associés.

L'équipe a proposé un bâtiment en phase avec les problématiques actuelles, un bâtiment démonstrateur de la culture constructive de demain.

La qualité du travail de ce cabinet d'architectes peut être perçue au travers de quelques références de médiathèques, comme celle de Corbie, de Vitry-le-François dans la Marne ou d'Armentières dans le Nord.

Sur cette diapositive donc se trouve une insertion, enfin l'insertion de la future médiathèque sur l'esplanade, comme je vous l'ai dit précédemment, avec une vue de dessus.

L'écriture architecturale reprend l'archétype de la halle avec la juxtaposition de trois halles en clin d'œil à l'un des usages actuels de l'esplanade de Bourgogne qui est en fait un endroit où a lieu principalement le marché franc mensuel. C'est ça le clin d'œil.

Concernant les abords extérieurs et afin de pouvoir implanter le projet sur l'esplanade de Bourgogne, 12 arbres sur les 21 existants sur l'allée plantée qui se trouve au sud du futur bâtiment, donc devront être abattus. Mais je pourrais quand même souligner qu'on a quand même à peu près bonne conscience sur le fait de démolir ces 12 arbres : c'est que certains présentent quand même une fragilité. Donc, quoi qu'il en soit, il aurait fallu les abattre à un moment donné. Mais le cabinet d'architecture a vraiment veillé à construire un projet qui éviterait, en tout cas qui permettrait à la nature de s'introduire donc dans les locaux. Vous le verrez plus loin. Le projet donc a été conçu par la maîtrise d'œuvre, de façon à ce que le maximum d'arbres en place soient conservés.

Un large trottoir sera réalisé devant la médiathèque pour faciliter les déplacements piétons et une traversée piétonne permettra de relier l'esplanade de Bourgogne aux services de proximité qui se trouveront donc vers le Nord, donc vers le bas de la diapositive.

À cela seront créées donc 7 places de stationnement, dont une PMR, dans le prolongement de l'avenue actuelle de l'avenue de Bourgogne, en contrebas du talus arboré, donc dans le prolongement de l'îlot.

Et je voulais aussi souligner que le marché franc mensuel, donc pendant la durée des travaux, donc l'activité sera maintenue, déplacée évidemment mais maintenue, et que dans la future... comment dire... dans le projet futur, le marché franc a été aussi intégré en fait pour que l'activité soit maintenue à proximité de la médiathèque. Donc là, on est en train d'y travailler en ce moment pour vraiment définir les lieux exacts. Mais quoi qu'il en soit, on essaiera de ne pas perturber les habitudes des habitants ou même des passants, ceux qui ont l'habitude de venir visiter ce marché-là.

La surface du bâtiment sera d'environ 1 000 m². Ce dernier comporte un vaste parvis aménagé et paysager orienté vers le quartier. Ce parvis est situé en face de la voie nouvelle qui viendra s'insérer devant le bâtiment des Coursives. À noter que cette voie-là donc va être... les travaux vont démarrer dans quelques semaines, donc elle sera au pied de l'immeuble des Coursives. L'insertion du projet sur le site se fait ainsi en lien avec la restructuration de l'îlot des Coursives.

Le projet comporte aussi un jardin de lecture qui sera accessible aux usagers de la médiathèque et pourra accueillir des actions culturelles.

Alors là, vous avez déjà un premier aperçu donc de la future médiathèque qui s'intègre vraiment dans le paysage.

Cet équipement possède donc une accroche à l'angle entre l'avenue de la Commune de Paris et l'avenue de Bourgogne avec un réel effet signal de par déjà sa grandeur, et le dessin est original avec un travail sur la verticalité, une transparence et une architecture contemporaine volontaire qui donne envie de découvrir son intérieur. Donc cette perspective est vue depuis l'avenue de Bourgogne, donc c'est l'entrée en fait de la médiathèque.

L'équipement est singulier dans le quartier et il sera facilement identifiable. L'architecture simple, lisible et rassurante pourra aussi accueillir le plus grand nombre et elle participe à favoriser le lien toujours entre Montières et Étouvie.

La suivante, s'il vous plaît, la numéro 13. Plus près, d'accord.

Au droit de l'entrée de l'équipement se trouvera un auvent sous lequel prendront place des attaches pour les vélos qui seront aussi ainsi abrités. Un large débord de toit existe également le long de l'avenue de la Commune de Paris et ce débord participe au confort thermique d'été.

Et maintenant, donc, je vous invite à entrer dans la médiathèque. Elle est magnifique! Alors, à partir du parvis aménagé qu'on a vu précédemment, le visiteur pourra donc franchir le seuil de l'entrée pour s'introduire dans le hall d'accueil qui proposera des conseils, des collations, un espace lecture, de la presse numérique ou papier, dans une ambiance confortable et plaisante. On retrouve une ambiance domestique. La nouvelle médiathèque se veut être une grande maison pour accueillir le plus grand nombre et notamment les personnes peu habituées aux lieux de culture. Dans ce salon se trouveront les bornes de prêt ou de retour automatique à l'aide desquelles chacun pourra emprunter ou retourner de façon autonome ses ouvrages ou supports. Le personnel pourra aussi ainsi renforcer son rôle de conseil et d'action auprès des usagers. La mise en place de ce système de prêt ou de retour est novateur sur le territoire et nécessite que les ouvrages soient équipés de puces spécifiques. Mais bon, on ne va pas rentrer dans le détail.

Le bâtiment, donc à noter que le bâtiment est à haute qualité d'usage avec un environnement chaleureux, donc en termes de matériaux et de mobilier.

La volonté aussi, dans ce projet-là, est d'avoir une transparence entre l'intérieur de la médiathèque et l'espace public pour supprimer les barrières et montrer les activités qui se déroulent dans l'équipement, donc toujours dans l'esprit d'inviter à entrer dans les lieux.

Dans le prolongement du salon d'accueil se trouve la salle d'action culturelle qui constitue un outil d'animation pour l'organisation de conférences, de projections, de débats, d'animations et de petits spectacles. Le point d'information jeunesse, qui est toujours actif jusqu'à la réalisation de la médiathèque, ainsi que les bureaux seront inclus donc dans cette médiathèque-là et la salle d'action culturelle pourra accueillir environ 50 personnes. Ce n'est quand même pas mal.

Il y aura aussi donc un espace qui sera dédié aux services internes, donc pour le personnel, mais aussi un endroit pour réparer les ouvrages ou les différents supports et en plus un lieu de stockage.

Normalement l'espace est conçu pour faciliter en fait les déplacements mais aussi permettre à chacun d'y trouver sa place et sans perturber en fait la tranquillité de l'autre. C'est important quand même de le souligner.

La diapo numéro 18.

Les espaces de consultation donc s'enroulent autour du jardin de lecture paysager.

Le parcours documentaire est guidé par le mouvement donc des charpentes : espace loisir, espace travail et formation, et espace enfance. Dans chacun de ces espaces, le mobilier ainsi que les ambiances seront adaptés aux usages. Chacun de ces espaces possédera un point conseil, des places de consultation ainsi que des postes informatiques.

Dans l'espace loisir, il sera possible d'écouter de la musique, de visionner un film, de jouer aux jeux vidéo, de lire sur des tablettes numériques.

Une salle de travail est prévue dans l'espace travail et formation, et cette salle pourra être aménagée autant pour y accueillir des groupes que pour y travailler dans une ambiance studieuse, par exemple pour les révisions au moment des examens de fin d'année.

Dans cette diapositive-là, vous pouvez donc apprécier la magnifique perspective de l'espace enfance avec la mise en scène de microarchitectures qui structurent l'espace. Donc, on peut s'isoler si on a envie de s'isoler avec un livre ou avec un autre support.

Pour revenir à cet équipement, donc il ne comportera que très peu de structures non réversibles. L'espace est flexible, évolutif et modulable dans le temps. Et c'est ça aussi la particularité de cette médiathèque, c'est qu'en fait elle s'adaptera, comme je l'ai dit au début, aux usages et aux différentes activités, mais aussi à l'évolution peut-être des technologies et des besoins des utilisateurs. Et ça, c'était une des conditions qui avait été faite auprès des architectes.

Donc, dans cette diapositive-là, vous voyez qu'on est donc sur un projet innovant, à haute valeur environnementale. En plus de sa haute valeur d'usage, le bâtiment est un projet à haute valeur environnementale. Il est innovant et frugal dans sa conception en lien avec les problématiques environnementales actuelles. Les matériaux utilisés sont en lien avec le territoire et les initiatives publiques.

Alors, je ne sais pas si je dois rentrer vraiment dans le détail, Madame le Maire, parce que c'est très lourd.

MME FOURÉ: Non, je ne pense pas.

MME BEN MOKHTAR: Moi, je veux bien mais ça va être un peu long.

Donc, on va passer à la suivante. Les dispositions constructives choisies feront que le chantier sera rapide et à faibles nuisances : construction en bois avec un maximum d'éléments préfabriqués, donc moins de bruit, moins de poussière pour les riverains, plus de confort pour les ouvriers, plus de précision pour les ouvrages, plus rapide sur le chantier.

Donc là, vous avez, sur la dernière diapositive, le calendrier donc de réalisation. Normalement donc, pour... enfin, je sais que le calendrier est respecté, donc toutes les procédures sont engagées et normalement la livraison donc de ce bâtiment se fera pour la fin, je crois, du premier trimestre 2022. Voilà.

Je voudrais terminer quand même en remerciant... D'abord, deux choses.

La première pour vous parler aussi de la concertation, puisque je ne l'ai pas du tout évoquée pendant la présentation. Les habitants ont été associés à ce projet, plus précisément sur le fait de trouver un nom à cette future médiathèque. Il y a eu plusieurs concertations donc avec le personnel bien entendu, les habitants, par l'intermédiaire du personnel de la bibliothèque Édouard David, par le biais du conseil citoyen, des comités de quartier et lors des différentes présentations du projet sur différentes instances. Voilà.

MME FOURÉ: Très bien.

MME BEN MOKHTAR: Donc, c'est important. Et je voudrais terminer en remerciant vraiment les services avec lesquels je collabore depuis ces nombreuses années, qui ont fait preuve vraiment donc de beaucoup de rigueur et de sérieux dans l'accomplissement de leurs tâches et qui ont

fait preuve aussi d'une grande réactivité par rapport... enfin, en réponse à toutes les difficultés qu'ils ont pu rencontrer au fur et à mesure de l'avancement de ce projet qui est très, très important pour tout le monde. Voilà, merci beaucoup.

MME FOURÉ: Merci. Je demanderai à l'avenir que chacun soit attentif à écouter la personne qui parle parce que le brouhaha ambiant est un petit peu fatigant. Merci beaucoup. Monsieur HUTIN m'a demandé la parole.

M. HUTIN: Oui, merci. J'ai vu effectivement qu'il y avait un projet architectural qui tenait compte de l'environnement, notamment la construction en bois. Je voulais savoir si vous aviez été, ce qui m'aurait semblé logique, jusqu'à une labellisation haute qualité environnementale. Vous avez parlé de haute valeur environnementale, ce qui n'est pas un terme du tout juridique dans le domaine de l'architecture. Et au-delà, si le bâtiment était à énergie positive. C'est pareil, c'est un label. C'est quelque chose qui est contrôlé, qui donne des gages et qui permet à tous les acteurs de s'engager sur un projet cohérent, en tout cas qui va aussi dans le sens de notre politique sur l'autonomie énergétique.

MME FOURÉ: De mémoire, je vous dirais que le projet est bien labellisé HQE. À énergie positive, je ne suis pas en mesure de vous y répondre là, mais on vous apportera les éléments très vite. Pardon? C'est non pour énergie positive. Merci. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore les yeux dans le dos, ou alors là, ce serait inquiétant.

Je vous redonne la parole. Non ? C'est fini ? C'est tout ? Comme vous aviez laissé votre micro allumé. D'autres personnes souhaitent intervenir ? Nathalie DEVÈZE bien sûr.

MME DEVÈZE: Merci, Madame le Maire. Je voudrais remercier Nedjma BEN MOKHTAR de sa présentation. En effet, c'est un projet ambitieux, mais j'estime qu'on le devait aux habitants du quartier d'Étouvie, comme on le doit aux habitants des autres quartiers d'Amiens, parce que l'actuelle bibliothèque n'était pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que si on a été contraints de fermer au mois d'octobre dernier, suite à des problèmes d'inondation, ce sont des problèmes qui sont récurrents déjà depuis plusieurs années. Donc, je suis à la fois ravie qu'on ait pu financer ce projet, mais voilà, j'étais, je dois vous dire, assez choquée, quand je l'ai visitée en début de mandat, de voir les conditions de travail de notre personnel et de voir les conditions d'accueil du public. Donc, je me réjouis vraiment et je pense qu'on le devait aux habitants du quartier d'Étouvie et qu'il était grand temps d'agir et de construire cette médiathèque.

Vous l'avez vu : le projet retenu, c'est un endroit chaleureux, convivial. On peut y aller simplement pour y passer un moment. On a vraiment la volonté qu'elle soit ouverte sur le quartier et que les gens n'hésitent pas à franchir les portes de ce lieu qui... Les bibliothèques, ce ne sont plus des rayonnages aujourd'hui. Ce sont aussi des lieux conviviaux dans lesquels on a envie de passer un moment, sans forcément emprunter de livres, mais en tout cas passer un moment et je crois que c'est le sens de la démarche du projet. Merci, Madame le Maire.

MME FOURÉ: Et c'est d'autant plus important dans un quartier classé en politique de la ville évidemment, on est bien d'accord. Et c'est la raison pour laquelle Nedjma BEN MOKHTAR souhaitait faire cette présentation ici en conseil parce qu'on n'avait jamais eu l'occasion de voir le projet sur le fond ni en conseil municipal, ni en conseil d'agglomération d'ailleurs. Donc, merci Nedjma.

DONT ACTE

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2019. APPROBATION.

MME FOURÉ: Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas, donc je le considère comme adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURÉ: Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 5 décembre 2019 et le 28 janvier 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Donc, on ne vote pas sur les décisions, mais on acte qu'elles ont été communiquées.

DONT ACTE

6 - AIDE À L'AUSTRALIE. ASSOCIATION TREES FOR LIFE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

MME FOURÉ: Les incendies survenus en Australie ont brûlé plus de la moitié de l'habitat de 100 plantes et animaux menacés, dont 32 espèces en danger critique d'extinction. Sur le plan humain, de nombreuses victimes des incendies ont été dénombrées, un nombre important de maisons ont été détruites et de vastes étendues de forêt décimées. Le bilan précis n'est pas encore connu et ne sera établi que dans plusieurs semaines. Néanmoins, la ville d'Amiens souhaite d'ores et déjà apporter son soutien face à ces événements d'importance dramatique. D'autant plus que nous avons une histoire évidemment avec l'Australie et alors que nous venons de commémorer le centenaire de la Grande Guerre, je pense que cette histoire commune est encore plus présente à nos mémoires.

C'est pourquoi je vous propose de verser à l'association australienne Trees For Life une subvention exceptionnelle de 5 000 €. Cette association est l'une des organisations environnementales à but non lucratif les plus anciennes et les plus appréciées d'Australie du Sud. Elle offre notamment des programmes et des services de conservation, de revégétalisation, d'engagement communautaire et de formation. Et je précise que cette association nous a été recommandée par l'Ambassade d'Australie en France avec laquelle nous sommes en contact régulièrement.

Y a-t-il des observations? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, merci. Effectivement, je souscris à cette aide à l'Australie face à ce drame, à ces incendies qui ne sont pas une catastrophe naturelle. C'est une catastrophe humaine. Humaine et pour la biodiversité aussi, mais créée aussi par l'Homme. C'est la conséquence du dérèglement climatique, et qui n'a pas touché que l'Australie. L'Australie a été très fortement touchée. Ça a été aussi l'Amazonie. Ça a été aussi la Sibérie. Ça a été aussi une partie de l'Afrique. C'est un climat qui se dérègle. On en voit aussi les conséquences chez nous. On a eu, cet été, deux épisodes de canicule. On a des problèmes aussi de sécheresse. On a des problèmes, à l'inverse, d'inondations à certaines périodes.

C'est l'urgence climatique qu'il faut maintenant demander et s'engager, et je vous alerte sur ces sujets depuis 6 ans. Et je pense qu'il y a énormément encore à faire pour que notre collectivité,

à son échelle bien évidemment, comme on le fait là en termes d'aide, puisse s'engager pleinement sur ces questions qui, on l'a vu en Australie, peuvent toucher les habitants concrètement dans leur quotidien et c'est aussi notre rôle d'anticiper ce genre de chose.

MME FOURÉ: Je partage votre analyse et c'est bien la raison pour laquelle nous nous sommes engagés, depuis plusieurs années, sur cette thématique-là sans attendre qu'on en parle beaucoup dans le grand public.

Je vous rappelle que nous avons un réseau de chaleur qui vient d'entrer en fonction, il y a quelques mois maintenant, et qui permet d'alimenter 19 000 foyers, l'équivalent de 19 000 foyers amiénois, c'est-à-dire près du tiers des foyers amiénois grâce à des énergies renouvelables, et que ça fait baisser la facture énergétique des habitants et qu'évidemment ça a aussi et surtout l'effet bénéfique que vous signaliez sur le climat en général.

Je vous rappelle qu'on est en train de lancer une ferme solaire.

Et je vous rappelle enfin que nous nous sommes engagés par une délibération, qui a été bien sûr votée à l'unanimité, à ce que nous soyons autonomes énergétiquement à l'horizon 2050.

Donc, on ne se contente pas de donner une aide à l'Australie, mais on agit au quotidien pour l'intérêt des Amiénois dans ce domaine bien entendu et c'est bien normal.

On peut passer au vote sur la délibération?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION. ANNÉE 2020.

MME FOURÉ: L'association Robin des Routes agit en faveur de la prévention routière en informant, sensibilisant, formant et conseillant les habitants d'Amiens sur la sécurité routière à travers des actions et des manifestations. C'est pourquoi je vous propose de lui verser, comme en 2019, une subvention de 1 000 € pour l'année 2020. Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Merci, Madame le Maire.

Je serai favorable bien sûr à cette aide pour une association qui fait du bon travail, mais je voudrais en profiter pour attirer l'attention sur la sécurité routière dans nos rues et sur ce que la collectivité fait ou peut faire.

Vous avez pris la décision d'élargir les secteurs de la ville en zones 30, ce que nous approuvons, puisque cela va dans le sens d'une circulation plus apaisée, notamment pour les piétons et les cyclistes et aussi parce que cela réduit la pollution. Mais force est de constater que cette limitation de vitesse n'est pas respectée par tous et que cela met très souvent en danger les utilisateurs de deux-roues notamment, surtout là où il n'y a pas d'autre alternative que de voisiner avec les automobiles.

Donc, il nous semble qu'après la pédagogie par l'information, il paraît maintenant nécessaire de passer à des contrôles préventifs et probablement éventuellement aux sanctions dans un temps suivant, si cela perdure.

Une autre solution serait aussi de recourir aux feux tricolores passant au rouge lorsqu'il n'y a pas de respect de la vitesse limite. Cela fonctionne efficacement dans d'autres communes de la métropole et je pense qu'il y a là, maintenant, à passer non pas à la vitesse supérieure, ce serait un petit peu contradictoire, mais en tout cas à prendre les choses en main parce que sur certains grands axes, y compris dans le centre-ville, le danger est là.

MME FOURÉ: Merci de vos suggestions. Mais quoi qu'il en soit, donc ça montre à l'évidence l'intérêt aussi de la sensibilisation de l'ensemble de nos concitoyens à ces sujets. D'où la délibération qui nous est soumise aujourd'hui pour aider cette association Robin des Routes. S'il n'y a pas d'autres observations, on va passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - ASSOCIATION AGENA, SUBVENTION, ANNÉE 2020, CONVENTION.

MME FOURÉ: La ville d'Amiens soutient des actions d'accompagnement des femmes victimes de violences et souhaite contribuer à la prévention de la récidive en participant au financement des actions en direction des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales. L'association AGENA est référente dans ce domaine.

Pour l'année 2020, je vous propose, d'une part, de reconduire notre soutien à l'association AGENA pour son action « Dispositif de Téléphone Grave Danger en faveur de victimes de violences conjugales » en lui accordant, comme en 2019, une subvention de 3 000 €. Je n'ai pas besoin de vous expliquer à quoi sert ce téléphone. On en a déjà parlé ici à plusieurs reprises.

Et je vous propose, d'autre part, de soutenir, par le versement d'une somme de 2 000 €, une nouvelle action visant à l'accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales en milieu fermé. Il convient également d'approuver la convention afférente et de m'autoriser à la signer.

Je vous avoue que je présente cette délibération, en ayant en même temps... voilà, comme idée de... comme rêve plutôt de dire que peut-être un jour pourrons-nous éviter d'avoir à voter de telles subventions. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, malheureusement, l'association AGENA est encore extrêmement utile et qu'heureusement qu'elle effectue le travail qu'elle réalise depuis de nombreuses années.

Madame LION-LEC.

MME LION-LEC: Merci, Madame la Maire.

Cette délibération qui concerne donc la subvention accordée à l'association AGENA, comme vous l'avez expliqué, pour la mise en place du Dispositif Téléphone Grave Danger, nous la votons chaque année, bien évidemment, car ce téléphone est un outil important pour protéger les femmes exposées aux violences de leur conjoint ou même de leur ex-conjoint.

Mais encore une fois, je voudrais redire que ce dispositif, et l'accompagnement qui va avec, ne saurait à lui seul diminuer de façon significative les violences faites aux femmes, si on ne s'attaque pas aux causes de ces violences, parmi lesquelles on constate la persistance d'un rapport de domination des hommes sur les femmes.

On en a encore eu une illustration aujourd'hui dans le compte rendu que fait la presse locale des assises de la Somme qui ont condamné à 30 ans de réclusion un Amiénois pour avoir tué de façon atroce son ex-compagne avec laquelle il avait eu un enfant. Au cours des débats, il a été précisé qu'il la considérait comme sa chose et que son seul but était de la soumettre.

Madame la Maire, vous savez bien que ces féminicides, qui semblent appartenir à une autre époque, s'enchaînent à l'échelon national comme à l'échelon local. Cette situation est intolérable et nécessite de la part de l'État mais aussi des collectivités une réelle mobilisation.

À plusieurs reprises, je vous ai demandé de mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes pour sensibiliser et déconstruire, auprès des jeunes en particulier, des stéréotypes qui génèrent des comportements dont les conséquences sont dramatiques pour les familles. Je pense en particulier au drame épouvantable qui a eu lieu dans notre ville mi-décembre et qui s'est soldé par la mort de la mère, du père qui avait blessé ses deux enfants à coups de marteau.

À plusieurs reprises, j'ai rappelé les leviers dont dispose la collectivité pour agir : la Maison de la citoyenneté, avec ses expositions mais aussi ses possibilités d'animation et de coordination autour de la lutte contre les violences faites aux femmes, le CCAS tant attaché au bien vivre ensemble. Est-ce que le bien-vivre ensemble ne commence pas à l'intérieur du couple ? De nombreux CCAS au niveau national ont choisi de travailler sur les violences faites aux femmes.

Et pour terminer, je vous ai demandé aussi que notre collectivité soit exemplaire dans ce domaine et propose aux personnels, dans le cadre relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la fonction publique, des modules de formation. Malgré mes demandes répétées au cours de cette mandature, vous ne m'avez pas entendue. Espérons que la prochaine équipe municipale soit plus combative et plus innovante pour lutter contre les féminicides et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sur notre territoire.

En ce qui me concerne, c'est la dernière fois que j'interviens dans cette assemblée. Je voudrais donc vous dire, pour conclure, toute l'attention, le plaisir et l'honneur que j'ai eus, pendant un certain nombre d'années, à accomplir ce mandat municipal et métropolitain, mais aussi à exercer les fonctions d'adjointe chargée de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Dans le respect de mes valeurs et de mes convictions, je me suis efforcée de servir le bien public et l'intérêt général. Mes chers collègues, je vous souhaite bon courage pour le prochain scrutin, même si vous devinez où va ma préférence dans le choix de la prochaine équipe municipale. Je vous remercie de votre attention.

MME FOURÉ: Merci, Madame LION-LEC. Je ne vous ai pas interrompue, même si le lien avec la délibération était ténu, puisque c'est quand même moi qui tiens l'ordre du jour de l'assemblée et si j'avais jugé utile de faire un débat sur les subventions en matière de... enfin sur la politique même en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, eh bien, je l'aurais inscrit à l'ordre du jour.

Là, nous sommes dans le concret et j'aimerais que ce conseil municipal se déroule paisiblement parce que comme vous le savez, nous avons estimé utile de ne présenter que des délibérations au fil de l'eau qui doivent être votées maintenant pour permettre aux associations d'exercer, de lancer leurs actions dans de bonnes conditions.

Néanmoins, je n'ai pas voulu vous interrompre et je peux même aller jusqu'à dire évidemment que je sais toute la passion que vous avez mise au service des causes que vous avez

défendues et nous en sommes tous bien conscients. C'est notamment la raison pour laquelle je n'ai pas voulu vous interrompre.

Mais on va maintenant, si vous voulez bien, revenir à ce qui fait l'objet de la délibération, donc la subvention à l'association AGENA. Donc, je la mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - ASSOCIATION APREDA. SUBVENTION. ANNÉE 2020. CONVENTION.

MME FOURÉ: Dans le cadre des actions de prévention et de médiation, la ville d'Amiens apporte son soutien auprès d'associations menant des actions en direction de la population, notamment des jeunes.

L'APREDA met en place des actions visant à favoriser le lien social, les échanges, la mixité et l'insertion sociale et professionnelle par le biais d'activités sportives, et notamment la musculation. C'est une association qui existe depuis de nombreuses années et qui est sur le secteur Nord de la ville.

Je vous propose donc de lui verser une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2020, comme cela a été le cas en 2019 et 2018. Et je vous invite également à approuver la convention correspondante et à m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - DON DE DEUX STÈLES COMMÉMORATIVES PAR L'AMICALE DES PIEDS NOIRS DE PICARDIE.

MME FOURÉ: Afin de perpétuer et transmettre la mémoire des Pieds Noirs, je vous propose d'accepter le don, par l'Amicale des Pieds Noirs de Picardie, de deux stèles commémoratives, l'une située au cimetière Saint-Pierre et l'autre située Boulevard de Roubaix.

Le don est estimé à une valeur totale de 142 134 €, à savoir 115 602 € pour la stèle du cimetière Saint-Pierre, qui est dédiée... On la voit. Non, ça, c'est celle du boulevard de Roubaix. C'est celle-ci au cimetière Saint-Pierre qui est dédiée aux morts des familles de Pieds Noirs. Comme les familles ont été enterrées en Algérie, ils souhaitaient avoir une stèle pour pouvoir venir s'y recueillir. Et la seconde, donc, estimée à 26 532 €, la stèle donc située boulevard de Roubaix, que l'on voit maintenant ici, qui est juste à côté de l'école maternelle Voltaire.

Évidemment, c'est l'Amicale des Pieds Noirs qui nous a demandé d'accepter le don en question, sachant que dès à présent c'est nous qui entretenons ces deux stèles.

À noter qu'elles sont intégrées actuellement dans le domaine public communal. Elles sont implantées, donc, sur l'espace public. Ainsi, la seule décision des deux parties pourrait suffire à emporter le transfert.

De plus, en ce qui concerne les coûts annexes, la collectivité réalise déjà l'entretien de ces monuments dans le cadre des opérations d'entretien général des espaces publics.

Donc, c'est une forme de régularisation et de sécurisation pour l'avenir que l'Amicale des Pieds Noirs souhaite effectuer.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - AMIENS CLUSTER, ADHÉSION, ANNÉE 2020.

MME FOURÉ: L'association Amiens Cluster traduit la volonté commune de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole de réunir les collectivités, les entreprises, les chercheurs, les universitaires dans une démarche volontariste qui vise à favoriser l'innovation, à mutualiser des outils, à mener des actions collectives afin d'être plus compétitifs sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux. C'est pourquoi je vous propose d'adhérer à l'association Amiens Cluster moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 30 000 € pour cette année.

Monsieur ANGER.

M. ANGER: Oui. Madame le Maire, j'ai lu dans la presse locale que le fait de voter pour une subvention Amiens Cluster valait quitus de ce qui est fait.

MME FOURÉ: Non, non.

M. ANGER: Alors autant nous avons toujours été... C'est de la part du directeur général qui disait ça, que tout le monde était d'accord avec ce qu'il faisait et que par conséquence, la preuve, c'est que les budgets étaient votés. Nous avons été favorables à cette démarche d'engagement des collectivités sur un certain nombre de compétences qui sont d'abord métropolitaines mais qui concernent évidemment aussi Amiens. Pour autant, nous sommes en droit de nous interroger sur la conduite de ce projet. Il y a matière à débat et ce débat, je pense que nous l'aurons en métropole, puisqu'il s'agit du champ de compétences métropolitain. Pour marquer ce droit au questionnement, nous nous abstiendrons donc sur ce financement.

MME FOURÉ: Juste un mot pour vous dire tout simplement que je n'ai pas en tête le détail de l'article qui a été publié et donc ce qui a pu être indiqué comme les propos du directeur d'Amiens Cluster. Mais quoi qu'il en soit, là, l'objectif de cette délibération, c'est d'adhérer à l'association et quoi qu'il en soit, même s'il a été écrit les propos que vous indiquez, évidemment le fait d'adhérer à une association n'a pas d'effet sur l'appréciation qu'on peut avoir sur la gestion de cette association. Chaque chose vient en temps et heure et donc vous aurez l'occasion, en effet, de faire valoir vos remarques le cas échéant, enfin j'enlève même « le cas échéant » parce que je pense que vous ferez valoir vos remarques. Mais actuellement donc nous votons sur l'adhésion à Amiens Cluster.

Qui est contre cette adhésion ? Oui, Julien HERNANDEZ.

M. HERNANDEZ: Merci, Madame le Maire. Sur cette délibération, je ne prendrai pas part au vote.

MME FOURÉ: Oui, merci. Ça va de soi, mais ça va mieux en le disant.

ADOPTÉ

Observations:

M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. HUTIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. DUPILLE, M. MONTIGNY et Mme BOUVET se sont abstenus.

M. HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

12 - CHANTIER D'INSERTION LA CITADELLE. RÉSEAU CHANTIER ÉCOLE. ADHÉSION. ANNÉE 2020.

MME FOURÉ: Le chantier d'insertion de la Citadelle propose, depuis 2001, aux personnes éloignées de l'emploi d'être salariées, de reprendre confiance en elles et de développer des compétences professionnelles. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité au réseau Chantier École qui est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'adhésion à ce réseau permettrait de s'appuyer sur son expertise en matière d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) mais aussi d'outils professionnalisants et qualifiants pour les salariés en CDDI. On en a déjà parlé ici à plusieurs reprises. Le coût de l'adhésion s'élèverait à 380 € pour la première année.

Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - CITADELLE. AMÉNAGEMENT DU PARVIS SUD ET DE L'ESPLANADE DE LA PORTE ROYALE. FIN DE L'OPÉRATION ET TRANSFERT DES OUVRAGES PAR AMIENS MÉTROPOLE.

MME FOURÉ: Les travaux d'aménagement du parvis Sud et de l'esplanade de la porte royale de la Citadelle ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole, en 2018, sur le foncier communal. Ces travaux consistaient en l'aménagement d'une voirie d'accès avec borne, d'une voie piétonne en stabilisé, de travaux d'éclairage, d'espaces verts et d'installation de mobiliers urbains. La ville d'Amiens étant propriétaire des parcelles concernées, elle est chargée de l'entretien de ces espaces. Je vous propose d'acter la fin de cette opération et d'accepter le transfert des ouvrages réalisés par Amiens Métropole sur les parcelles communales citées en article 1 de la délibération. J'ajoute que les ouvrages seraient transférés à titre gratuit et en pleine propriété à la ville d'Amiens.

Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Travaux d'entretien dans les bâtiments de proximité des 5 secteurs. Autorisations Administratives.

MME FOURÉ: En effet, des travaux d'entretien des bâtiments de proximité ou de mise en accessibilité sont à lancer cette année dans les écoles, centres de loisirs, salles municipales, locaux administratifs, etc. Ces travaux sont listés dans le tableau disponible sur vos écrans, en annexe de la délibération. Je vous propose de m'autoriser, d'une part, à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires et d'autre part, à entreprendre ces travaux.

Y a-t-il des observations? Pas d'observation. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - INDEMNISATION SUITE À UN SINISTRE SUR VÉHICULE DE LOCATION. SOCIÉTÉ LOCANOR. CENTRE DE LOISIRS DE LA FERME DE GRÂCE.

MME BEN MOKHTAR: Je vous propose de verser une somme de 1 600 € à la société LOCANOR en réparation du sinistre causé par le centre de loisirs de la Ferme de Grâce sur un véhicule de location Renault Trafic Passenger 2. Ce montant correspond à la franchise indiquée dans le contrat de location.

MME FOURÉ: Pas d'observation, j'imagine, pour ce dossier fondamental. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE. CONTRIBUTION. CONVENTION.

MME VERRIER: La première assemblée plénière du Conseil Local en Santé Mentale d'Amiens s'est tenue en septembre dernier pour officialiser sa création. Afin d'animer cette instance et d'assurer son bon fonctionnement, un poste de coordonnateur a donc été ouvert par le Centre Hospitalier Philippe Pinel sur lequel un agent a été recruté en contrat à durée indéterminée. Si ce poste est rattaché administrativement au directeur du Centre Hospitalier Philippe Pinel, notamment pour la gestion administrative de l'agent, il serait également rattaché hiérarchiquement et fonctionnellement au service municipal de santé publique de la direction de la cohésion sociale et du CCAS, et ce, dans le cadre d'une convention de mise à disposition à conclure avec le Centre Hospitalier Philippe Pinel. Cette convention prévoit le versement d'une contribution budgétaire attendue de la ville d'Amiens qui s'élèverait à 5 000 € pour 2019 et 10 000 € pour 2020.

Je vous propose donc d'approuver ladite convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? Madame BERGER.

MME BERGER: Oui. Bien entendu, nous allons voter cette délibération qui sonne comme un anniversaire deux ans après un vœu où nous avions attiré l'attention de cette assemblée sur la nécessité... un vœu voté à l'unanimité moins une voix, sur la nécessité de création de ce Centre Local de Santé Mentale. Donc, nous nous en réjouissons. Je sais bien que les temps administratifs sont longs, mais je sais aussi que bien que la première plénière ait eu lieu en septembre, pour l'instant ne sont programmées que des réunions jusqu'en novembre 2020. Donc, on va presque arriver 3 ans après notre vœu, en espérant qu'il y aura enfin des choses concrètes qui se feront pour les familles qui sont toujours en grande souffrance lorsqu'elles comptent, parmi leurs membres, quelqu'un en mauvaise santé mentale. Donc, je voudrais dire, comme ma collègue Maryse LION-LEC, que je souhaite bon courage à mes futurs collègues et j'espère qu'ils défendront avec cœur l'avenir des personnes atteintes de troubles mentaux dans cette cité.

MME FOURÉ: Merci. Annie VERRIER?

MME VERRIER: Oui, peut-être rappeler à Madame BERGER, mais comme elle a une excellente mémoire, je sais qu'elle le sait, qu'en ce qui concerne la santé mentale, et notamment une réflexion dans le cadre d'un Conseil Local de Santé Mentale a été mise comme action dans le pacte pour le bien vivre, mais en effet, nous avons tous voté unanimement ce Conseil Local en Santé Mentale.

Un Conseil Local en Santé Mentale, ça suppose un diagnostic, ça suppose une réflexion, c'està-dire qu'on ne lance pas des actions tant qu'on ne sait pas quels sont les besoins. Et aujourd'hui, en effet, le temps du diagnostic est passé. Le temps de coordination est en train de se mettre en place. Je pense que ce temps de repérage et de fait que toutes les personnes travaillent ensemble est un temps indispensable et nous avons déjà déterminé des axes concernant notamment le logement, concernant les jeunes, avec des actions qui s'installent.

MME FOURÉ: Merci. Pas d'autres observations? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21 -

17 - ACTIONS DE PRÉVENTION SANITAIRE. SUBVENTIONS. ANNÉE 2020.

MME VERRIER: Madame le Maire, si vous m'y autorisez, je vais passer, pour les subventions, la parole au conseiller délégué dans chaque secteur.

MME FOURÉ: Bien sûr!

MME VERRIER: Donc, tout d'abord, en ce qui concerne le sanitaire, donc Raïfa MAKDASSI.

MME FOURÉ: Vous avez la parole.

MME MAKDASSI-FARKOUH: Merci, Madame le Maire, chers collègues.

La ville d'Amiens soutient des structures locales qui agissent sur le territoire en menant des actions qui correspondent à des objectifs partagés qui répondent aux priorités déclinées dans le programme municipal de santé publique. Chaque structure qui dépose un dossier est reçue lors d'une audition commune aux signataires du CLS 2 signé en octobre 2019. Je tiens à souligner le travail harmonieux de décision pour mobiliser les crédits avec nos partenaires et répondre d'une façon pertinente.

D'abord, les subventions qui sont reconduites. Les associations dont les actions portent sur la prévention contre l'obésité et les facteurs de risque :

- ACIP: 2 000 €;

- APSL 80 : 3 000 € ;

Lescouvé : 1 500 € ;

CSC Étouvie : première action : 1 000 € ; relais social : 3 000 €.

Ensuite, les associations qui agissent pour l'accès aux soins et le bien-être !

- Somme Aide: 4 500 €:

AVA: 1 000 €;

Centre social Elbeuf : 1 500 € ;

CSC Étouvie : 2^e action : 1 000 € ;

Initi'Elles : 5 000 € ;

- Relais social: 3 000 €.

Les associations qui s'adressent à un public jeune :

Collège Édouard Lucas : 1 500 € ;

Le Mail : 2 000 €.

Enfin, des nouvelles actions et du soutien aux projets sur lesquels la ville souhaite apporter des financements nouveaux. Il s'agit des actions qui relèvent du nouveau CLS mais aussi du pacte pour le bien-vivre à Amiens, des projets qui concernent la santé des jeunes et la santé mentale :

- ACIP, ce sont des ateliers qui améliorent les connaissances en matière d'immunologie et d'infectiologie pour aborder les vaccinations : 1 000 € ;
- FAEP Bouge ton bien-être, ouverte aux étudiants pour l'équilibre alimentaire et la lutte contre l'obésité : 1 000 € :
- Mais où est donc Artéphile?, l'art pour rechanger ensemble, pour la santé mentale : 1 500 € ;
- Et enfin, REP Guy Mareschal, parcours santé 2020 dans la logique de réseau d'école : 600 €.

Ça nous fait un total de 34 100 € pour 14 structures. Je vous prie de bien vouloir permettre à Madame le Maire de signer les subventions. Merci.

MME FOURÉ: Merci. Des observations? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, CSC ETOUVIE, CAPS ET LES FRANCAS ELBEUF LESCOUVÉ. SUBVENTIONS. ANNÉE 2020. CONVENTIONS.

M. THEVENIAUD: La ville d'Amiens apporte son soutien financier aux quatre centres sociaux de la commune sur le volet d'animation globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Je tiens à saluer le travail qui est exercé par les équipes des quatre centres sociaux à Amiens, qui créent du lien social et qui font le maximum pour la citoyenneté pour les jeunes.

Donc, je vous propose de voter les subventions pour l'année 2020 attribuées aux quatre centres sociaux de 200 000 €, réparties comme suit :

Centre social CAPS : 60 000 € ;

Centre social culturel Étouvie : 60 000 € ;

- Centre social et interculturel ALCO : 40 000 € ;

Centre social Les Francas Elbeuf Lescouvé : 40 000 €.

Je tiens à signaler également et à vous informer que la construction du bâtiment ALCO Amiens Nord avance et que ces travaux seront certainement terminés le 17 juillet prochain.

MME FOURÉ : Merci. On a hâte de voir le bâtiment terminé. Ce sera un très beau bâtiment et qui sera vite occupé, à mon avis.

On peut passer au vote ? Oui, Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui. Comme d'habitude, nous voterons deux sur quatre, donc nous voterons pour CSC Étouvie et CAPS et contre les deux autres.

MME FOURÉ: Très bien. Donc, on va procéder ainsi. Donc, je vais faire voter d'abord pour les deux autres, comme vous dites, c'est-à-dire précisément pour ALCO, dont on est très fiers de l'efficacité et très heureux de pouvoir les mettre dans des locaux dédiés, et pour les Francas qui œuvrent sur le quartier Elbeuf. Donc, je vous propose de voter pour ces deux associations-là d'abord.

Oui, Madame BERGER?

MME BERGER: Moi, je ne comprends pas pourquoi on sépare parce que justement nos collègues le demandent. C'est une délibération globale; votons la délibération globale.

MME FOURÉ : Non, je suis prête à voter de manière divisée pour bien marquer pourquoi certains souhaitent ne pas voter pour certains centres sociaux. Moi, je préfère que chacun assume ses opinions.

Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD: Oui, Madame le Maire, ce débat est récurrent et revient tous les ans.

MME FOURÉ: Oui.

M. THEVENIAUD: Je signale tout de même que j'ai invité Monsieur DUPILLE, avec ses collègues, à venir visiter les centres sociaux, dont ALCO Amiens Nord, parce que vous aviez méconnaissance de l'activité de périscolaire. Je rappelle quand même que ce sont des quartiers prioritaires où il y a des difficultés, où il y a de la radicalisation. Ces centres sociaux aident les jeunes à devenir citoyens français et à respecter nos valeurs de la République. Alors, je ne comprends pas votre vote sans connaître vraiment ce qui se fait à l'intérieur et les activités.

MME FOURÉ: Mais Monsieur THÉVENIAUD, je crains que vous n'arriviez pas à convaincre nos collègues. Donc, nous allons voter, si vous permettez. Nous allons voter sur les dossiers d'ALCO et des Franças.

ADOPTÉ

Observations:

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

MME FOURÉ : Nous allons voter maintenant pour les deux autres organismes, donc pour le CSC Étouvie et pour CAPS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ: Chacun appréciera.

19 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2020. 1ère RÉPARTITION. CONVENTIONS.

M. THEVENIAUD: Il y a aura la deuxième tout à l'heure, dans cette unique séance, pour des raisons que Madame le Maire a rappelées tout à l'heure. Il y a des événements au mois de mars importants, donc il faut éviter de pénaliser les associations dans leur fonctionnement. C'est pour cette raison que les deux répartitions seront approuvées et présentées aujourd'hui.

Donc, dans la première répartition, je ne vais pas citer toutes les associations. Je vous propose de faire un vote bloqué. Donc, le montant total de la première répartition des subventions sociales 2020 est de 505 750 €.

Alors, je tiens à signaler une information très, très importante, puisque malheureusement dans notre pays, à Amiens comme ailleurs, on parle toujours du négatif et pas du positif. La presse a relaté, et on en a discuté ici, malheureusement la liquidation judiciaire d'Udapia au niveau de l'épicerie sociale, l'année dernière.

Il faut savoir que, avec Madame VERRIER et toutes les équipes et les services, nous avons fait le maximum pour retrouver un repreneur, qui est COALLIA, qui reprend l'activité de l'épicerie sociale, mais qui innove puisque ce sera, comment dirais-je, une épicerie sociale mobile qui ira à la rencontre des habitants des quartiers les plus fragilisés et qui va développer des partenariats avec les centres sociaux et d'autres associations, également un accompagnement à ces familles, à ces personnes fragilisées, notamment dans les démarches administratives puisqu'il y aura des équipements informatiques, tablettes, etc. Donc, ce n'est pas seulement un distributeur de, comment dirais-je, « de nourriture », mais il y a également un travail et en partenariat avec des centres sociaux, associations pour accompagner les familles. Voilà.

Donc, je vous propose de voter l'ensemble des subventions qui est d'un montant, je le répète, de 505 750 €.

MME FOURÉ: Oui, Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE: Simplement pour vous dire que nous voterons ces subventions, comme nous l'avons fait chaque année.

MME FOURÉ: Donc, on peut passer au vote séparément, d'abord sur le point 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - SUBVENTIONS SOCIALES, ANNÉE 2020, 2 PME RÉPARTITION, CONVENTION.

M. THEVENIAUD: La deuxième répartition. Alors, comment dirais-je, c'est par rapport à notre pacte. Les priorités retenues pour 2020 sont :

- Renforcer la mixité sociale et l'intergénérationnel,
- S'impliquer dans le plan de lutte contre l'illettrisme,
- Développer le bénévolat,
- Aller au-devant du public pour toucher les « invisibles »,
- Développer les actions de médiation familiale.

Donc, le total des subventions attribuées est de 39 000 €.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES ÂGÉES. ANNÉE 2020. CONVENTION.

MME MODESTE: Dans le cadre des subventions sociales, la ville d'Amiens apporte son soutien auprès des associations menant des actions de solidarité, d'animation, de cohésion sociale en direction de la population, en particulier en faveur des personnes âgées.

Je rappelle que les actions proposées s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien-vivre à Amiens, à savoir :

- Lutter contre l'isolement,
- Favoriser un maintien à domicile de qualité,
- Prévenir la perte d'autonomie.

C'est pourquoi je vous propose de répartir la somme de 28 200 €, alors en versant à :

- L'association AGIR ABCD, cette association propose deux actions différentes et à chaque fois, c'est 1 000 €,
- Bras dessus Bras dessous : 1 400 €,
- Comité IFOLEP de la Somme : 4 000 €,
- Amiens jeune : 12 000 €, donc une nette augmentation par rapport aux années précédentes,
- Ensemble 2 générations : 2 000 €,
- Unicités : 3 900 €,
- Ancrage : 1 500 €,
- Pour le CSC Étouvie, on propose 1 400 €.

Mes chers collègues, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération. Je vous remercie.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNÉE 2020.

M. CLAISSE: Dans le cadre des subventions sociales, la ville d'Amiens apporte son soutien auprès des associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population et en particulier en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Les actions proposées, cette fois-ci, s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien vivre à Amiens, comme d'ailleurs les années précédentes, à savoir :

- Favoriser une accessibilité pour tous,
- Encourager l'accès au sport et à la culture,
- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

C'est pourquoi le conseil municipal de la ville d'Amiens délibère une subvention unique de 28 100 € qui se répartit en fonction des différentes associations dont vous avez le nom sur vos écrans, qui se répartit entre 500 € et 5 600 €.

Vous remarquerez cependant que beaucoup de subventions concernent le sport, car nous avons bien entendu l'intention de participer aux Jeux Paralympiques de 2024 et c'est pourquoi nous mettons beaucoup d'espoir dans ces associations pour accueillir les personnes handicapées qui participeront aux Jeux Paralympiques. Voilà.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - CRÉATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS HENRIVILLE ET PETIT FAUBOURG DE NOYON.

M. LORIC: Le 12 septembre dernier, une enquête publique a été engagée dans le cadre du projet de création de deux périmètres délimités des abords, ce qu'on appelle des PDA, dénommés « Henriville » et « Petit Faubourg de Noyon ».

Suite à la remise du rapport du commissaire-enquêteur, je vous invite à émettre un avis favorable sur la création de ces deux PDA.

Ils concernent, pour le premier, le cirque Jules Verne, l'Hôtel Acloque et la maison de Jules Verne et, pour le second périmètre, le couvent de la Visitation Sainte Marie, l'église Sainte Anne ainsi que le pavillon de l'Octroi.

MME FOURÉ: Monsieur ANGER.

M. ANGER: Oui. Madame le Maire, c'est une bonne chose que de protéger ce patrimoine remarquable du XIX^e siècle que comprend notre ville, mais je pense que la démarche devrait être plus large et on l'a déjà évoqué ici. Je veux dire: le XIX^e à Amiens, ce n'est pas uniquement Henriville et une partie de Sainte-Anne; c'est quasiment tous les quartiers anciens. Et les mesures de protection ne peuvent vraiment fonctionner que dès lors qu'il y a une dynamique urbaine et économique qui permet de faire vivre les quartiers.

Or, et on le verra dans la présentation du PLH en métropole, il y a de plus en plus de vacance dans l'habitat ancien et nous avons besoin très sérieusement de réfléchir à une action volontariste de mise en valeur et de redynamisation du bâti existant dans ces quartiers. Alors non seulement en rendant, en remettant sur le marché un habitat de qualité et adapté aux familles. Ça, c'est le sens que vous voulez donner à une délibération qui suit, s'agissant de la recomposition des maisons amiénoises. C'est déjà une mesure, mais je pense que l'importance de l'enjeu appelle des mesures plus globales.

J'avais déjà suggéré ici d'étudier des mesures type secteur sauvegardé, de manière à favoriser l'investissement dans ce type de bâti. Je pense que dans certains cas, il faudrait même imaginer des ZAC de manière à ce que la puissance publique puisse intervenir. On peut aussi imaginer que nos outils de logement social puissent intervenir pour remettre sur le marché ces logements.

Je pense qu'il est temps de s'en préoccuper, sauf à laisser dépérir lentement notre bâti et notre tissu urbain qui font la personnalité d'Amiens, au bénéfice de zones qui se sont construites plus récemment.

Donc, j'entends bien que ce n'est pas facile, que c'est une œuvre de longue haleine, et puisque tout le monde en est à faire son testament, en tout cas moi, je souhaite que ceux qui auront en charge ces affaires dans les années qui viennent prennent ça très sérieusement en charge.

MME FOURÉ: Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire. Cette délibération résulte d'un changement de législation sur la protection des monuments historiques.

MME FOURÉ: Oui.

M. LESSARD: Je résume. Et je voudrais savoir si dans la philosophie de cette réforme, est-ce que d'autres périmètres délimités des abords, dits PDA, sont prévus à l'échelle de la ville ou est-ce qu'on s'en tient là? Je suppose que non, mais j'aimerais l'entendre de votre bouche. Parce qu'il s'agit quand même, quand on regarde le plan dans le rapport, page 63, d'une réduction du périmètre de protection des monuments et des bâtiments, puisqu'aujourd'hui on est sur une protection dans le secteur de 111 hectares et qu'on va descendre aux alentours de 80, si je totalise la légende que j'ai sous les yeux. Donc, par exemple, la Tour Perret, là, aujourd'hui, j'ai l'impression, n'est plus dans un périmètre de protection ou alors sous l'empire d'une autre législation.

Donc, je voulais savoir comment tout cela s'articulait dans la mise en pratique de ces nouvelles règles légales et savoir quelle était la philosophie. Le but de cette réforme, c'est de réduire la protection, donner un petit peu plus de latitude à tout le monde, y compris les promoteurs, pour reconstruire la ville sur la ville ? Ou est-ce que c'était dans le but d'améliorer qualitativement la protection du bâti ?

Je pense que c'est important, dans une ville comme la nôtre qui a effectivement tout un héritage de constructions, c'est bien dit dans le rapport, mais savoir comment on exploite les possibilités réglementaires et légales pour ne pas baisser la garde sur la protection de nos bâtiments, quels qu'ils soient, publics ou privés.

MME FOURÉ : Pas d'autres observations ? Alors, je passe la parole à Jean-Christophe LORIC pour la réponse.

M. LORIC: Pour expliquer la philosophie de ces périmètres délimités, jusqu'à aujourd'hui en fait la protection, vous vous souvenez, c'était des cercles de 500 mètres autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits. Et la conclusion qu'on pouvait faire de ces périmètres de protection, c'est qu'en fait ils protégeaient des vues, mais n'étaient pas vraiment dans les... comment dire... en cohérence avec la réalité, par exemple, de certains longs boulevards et aussi en cohérence avec la protection, y compris du patrimoine qui est autour luimême de ces monuments historiques.

Donc en fait, ces deux PDA qui vous sont proposés, c'est, à mon sens, un peu une préfiguration de ce qui va pouvoir se développer un peu plus largement sur le reste de la ville et c'est une façon de protéger autant les monuments historiques que l'écrin de ces monuments historiques.

Donc, ça ne protège pas seulement les vues mais aussi le patrimoine bâti de ces secteurs, et c'est fait de manière à être un petit peu plus intelligent que les périmètres parce que ces périmètres de 500 mètres pouvaient tomber au milieu d'une parcelle, étaient faits de manière complètement indépendante du cadastre. Donc, c'est une façon de faire les choses, on va dire, de manière plus cohérente.

Ce que je veux dire aussi, c'est qu'il y a, comment dire, une disposition qu'on a fait passer en début de mandat qui passe un petit peu inaperçue mais qui est très importante, c'est la réinstauration d'un permis de démolir sur l'ensemble de la ville d'Amiens qui est un élément extrêmement protecteur du patrimoine parce que ça veut dire qu'on a... je vous rappelle qu'avant, le simple dépôt d'un permis de construire, s'il était réglementaire, valait permis de démolir. Là, la réinstauration du permis de démolir permet, a permis parfois de stopper net des opérations parce qu'on estimait que le patrimoine était à défendre et ça, c'est vraiment un des éléments importants.

Et enfin, ce que je dirai pour répondre aussi à René ANGER, c'est qu'on partage tout à fait la nécessité à la fois d'améliorer les outils de protection mais aussi d'en faire la pédagogie, parce que ce qui est aussi très important, c'est de faire évoluer la perception même de nos concitoyens, la perception du patrimoine par nos concitoyens et de l'appropriation de la valeur de ce patrimoine.

Alors, il y a plusieurs façons de faire.

Vous avez parlé de secteurs sauvegardés, mais il y a d'autres possibilités. Pour ne rien vous cacher, on étudie, parce que ça a été aussi une suggestion venant directement de la DRAC et des architectes des Bâtiments de France, vu la qualité du patrimoine que vous avez soulignée, notamment sur les faubourgs, tout ce patrimoine industriel fin XIX^e siècle, des classements, comme les classements à l'UNESCO, que ce soit pour du patrimoine bâti ou pour un certain nombre de savoir-faire liés à l'industrie textile de la ville.

MME FOURÉ: Merci. On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT. PARCELLE COMMUNALE BC N° 223.

M. LORIC: Je vous propose, Madame le Maire, de traiter conjointement les deux prochains points qui concernent un échange foncier avec l'association pour adultes et jeunes handicapés.

MME FOURÉ: D'accord.

M. LORIC: Si vous en êtes d'accord, on va traiter le point n°24 et le point n° 25 ensemble.

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle entrée du parc zoologique, la ville d'Amiens envisage de réaliser une parcelle piétonne reliant directement la promenade de la Hotoie au futur parvis du parc zoologique. Ce projet nécessite la maîtrise foncière d'une parcelle située au sein du Centre André Louis Caruel. Des négociations ont donc été entamées avec la Fédération qui est propriétaire de ce bien. L'APAJH a fait part également de son souhait d'agrandir le parking de son centre d'accueil et d'accompagnement.

Je vous propose donc, pour le point n° 25, d'opérer un échange sans soulte des emprises foncières concernées.

Avant cet échange, il est nécessaire au préalable de désaffecter et de prononcer le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 223 d'une superficie d'environ 210 m² et c'est donc l'objet de la délibération n° 24.

Je vous propose donc de voter les délibérations n° 24 et 25.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Alors, on va passer au vote, d'abord sur la délibération 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - ÉCHANGE D'EMPRISES FONCIÈRES ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LA FÉDÉRATION APAJH. ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS.

MME FOURÉ: Pour le point 25, c'est le même vote? C'est le même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 280, BOULEVARD BAPAUME. DÉMOLITION.

M. LORIC: Je vous propose d'approuver le projet de démolition de l'ensemble immobilier situé au 280, boulevard de Bapaume, et d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes administratives. La dépense de déconstruction à engager pour cet ensemble serait de l'ordre de 40 000 €.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Si, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Juste une question: dans quel but démolit-on? Cette bâtisse aurait pu être éventuellement louée, même si quand on passe sur le chemin, on s'aperçoit que les garages qui sont derrière sont en piteux état et ils sont dans la parcelle qui est prévue à la démolition. Néanmoins, je voulais savoir si une fois que le terrain sera libéré, un projet immobilier est envisagé ou pas parce qu'effectivement la parcelle, là, sur ce boulevard, peut présenter un intérêt et il serait bien que les riverains soient informés au préalable.

MME FOURÉ: Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC: Sur cette parcelle-là, le but... alors, ça a été une acquisition qui a été faite à un moment où on essayait de constituer un ensemble pour un débouché de la rue Vulfran Warmé. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'est pas prévu d'en faire déjà une voie carrossable. Ce sera au mieux une voie piétonne douce avec voie cyclable. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'à l'époque où ça avait été fait, c'était fait pour être démoli parce qu'il y avait ce projet-là. Entre-temps, on se rend compte qu'en fait ça libère une parcelle qui est en fait assez intéressante, une parcelle de verdure, et que ça libère une parcelle de verdure à un endroit du boulevard qu'il pourrait être intéressant de laisser en l'état.

Donc pour le moment, en tout cas pour ce qui nous engage, le but est d'en faire une prairie entretenue par le secteur de proximité afin d'offrir une... on va dire un lieu de respiration à cet endroit du boulevard.

MME FOURÉ: Merci. On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - DISPOSITIF D'AIDE POUR LE REGROUPEMENT DE LOGEMENTS COLLECTIFS EN UN LOGEMENT UNIQUE. RÈGLEMENT. CONVENTION TYPE. APPROBATION.

M. LORIC: Le point 27 concerne ce dispositif d'aide au regroupement de logements collectifs en un logement unique. Alors, on va préciser un petit peu ce qu'on entend parce que c'est un petit peu plus souple que ça d'ailleurs.

La ville d'Amiens souhaite lutter, d'une part, contre la vacance des logements dans le parc privé et, d'autre part, contre le développement de la division de maisons individuelles, tout en incitant au regroupement de logements divisés pour proposer des logements familiaux. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le versement d'une aide financière au bénéfice des propriétaires regroupant leurs maisons individuelles divisées en un seul logement individuel.

D'ailleurs, je voudrais préciser que la mesure va être un petit peu plus souple que ce qui est dit là et donc je le précise : c'est que quand on a divisé une maison, mettons une amiénoise. On va prendre un exemple concret pour que ce soit simple pour tout le monde. Une amiénoise qu'on aurait divisée en 6 logements, si on passe d'une amiénoise divisée en 6 logements à une amiénoise divisée, admettons, en 2 logements, il y a déià un progrès qui est intéressant et qui permet d'aider au regroupement. Et en fait, à chaque logement regroupé, l'idée est de proposer une aide de 1 000 € par regroupement de logements. Et si on a permis une amélioration thermique significative de l'ensemble de l'immeuble, si ça rentre dans ce cadre, on va doubler la mise puisqu'on aura une aide de 2 000 € par regroupement de logements. Je le dis parce qu'il était important de préciser les choses. Donc typiquement, si vous avez une amiénoise divisée en 6 logements et que vous arrivez à un logement, vous aurez une aide de 5 000 € parce que vous aurez regroupé en fait 5 logements avec le premier logement. Donc, vous aurez 5 000 € d'aide. Et si en plus, vous avez fait une amélioration de la performance énergétique du bâtiment, vous doublez la mise : donc ce ne sera pas 5 000 €, ce sera 10 000 €. Et si vous vous êtes arrêté un petit peu en chemin et que vous avez, par exemple, vous êtes arrivé à deux logements, c'est un dispositif qui fonctionne quand même. En fait, on compte le nombre de logements qu'on aura réussi à regrouper. Voilà, je voulais préciser ça.

Vous dire également que c'est un dispositif pour lequel on met une enveloppe de 100 000 €. On va voir comment ça fonctionne. On n'a pas non plus la science infuse. C'est un dispositif innovant. On va voir comment les Amiénois réagissent à ça. On sait, pour connaître le marché, qu'il y a effectivement des personnes qui sont face à la difficulté qu'ils ont aujourd'hui à louer un certain nombre de ces amiénoises qui sont maintenant vacantes, ça a été souligné par René ANGER, qui sont effectivement dans l'envie de faire des projets.

Vous savez qu'on a fait passer un permis de diviser qui est, on va dire, le volet un petit peu plutôt répressif sur la nouvelle offre de logement et ce dispositif-là vient compléter le dispositif global de lutte contre ces amiénoises divisées et faire en sorte qu'à côté du dispositif coercitif, on ait quelque chose d'un petit peu plus incitatif et qui va permettre de regrouper un certain nombre de logements de la collectivité.

Il vous est également... je finis le...

MME FOURÉ: Oui.

M. LORIC: ... la lecture... proposé d'approuver la carte définissant le périmètre d'application de ce dispositif ainsi que la convention-type à intervenir avec les propriétaires bénéficiaires. Et je vous invite donc à autoriser Madame le Maire à signer cette convention, sachant qu'en fait le périmètre est le même que le périmètre qui a été adopté pour l'instauration du permis de diviser.

MME FOURÉ: Qui va être indiqué, puisque c'est la semaine prochaine que le permis de diviser sera voté parce qu'il dépend du conseil d'Amiens Métropole et c'est la raison pour laquelle on vote aujourd'hui ce dispositif, et la semaine prochaine le permis de diviser.

René ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER: Cette délibération est intéressante parce qu'elle vient en fin de mandat, puis les discussions de fin, là, de fin de présentation du dossier montrent qu'un problème qui n'a pas été tranché devra l'être un jour, là aussi: celui de la dichotomie entre la métropole et la ville sur les questions d'urbanisme. Il y a quand même un paradoxe à ce que le PLH soit métropolitain et que l'urbanisme soit municipal. On voit bien qu'y compris dans la manière dont votre adjoint présente le dossier, il y aurait une logique à ce que tout ça soit fait en même temps ici ou plus exactement en même temps à la métropole. Ça, c'était une remarque. Ça fait aussi partie de... Vous savez, le *Courrier de l'Aisne* avait fait un appel à contribution au moment de Noël. C'étaient les vœux pour l'année prochaine. Mais là, en l'occurrence, on pourrait faire un appel à projets sur les vœux pour le prochain mandat. Mais la question d'avoir plus de cohérence dans l'approche de l'urbanisme en tout cas est une question qui devra, me semble-t-il, être abordée.

Le deuxième problème est celui de la portée du permis de diviser, même si ce n'est pas exactement le même débat, mais comme on a une lettre qui accompagne, c'est lié. Le permis de diviser est quand même très, très contraint dans son acception générale, à savoir qu'il concerne la salubrité des logements.

MME FOURÉ: Absolument.

M. ANGER: Donc, on voit bien que... parce que beaucoup de maisons qui sont divisées sont salubres. Ce n'est pas la question. La question, c'est qu'il y a un déséquilibre dans les quartiers, déséquilibre qui se traduit par de moins en moins de familles, de plus en plus de personnes seules dans des logements avec ce que ça comporte comme problèmes de stationnement et puis de vivre ensemble, puisqu'en fait on a un déséquilibre sociologique qui s'installe dans certains quartiers et qui peut provoquer des gênes. Et ce n'est pas le classement à l'UNESCO, si prestigieux soit-il, qui va résoudre ce problème-là. On a besoin d'outils réglementaires qui nous permettent de statuer sur la typologie des logements quartier par quartier, plus exactement îlot par îlot, même si la jurisprudence ne permet pas de statuer immeuble par immeuble, mais en tout cas on peut statuer îlot par îlot. Et donc c'est soit une remise à plat du PLU, soit des procédures de ZAC. En tout cas, il y a des solutions techniques qui permettent de définir les équilibres à respecter dans un quartier, du style tant de F1, tant de F2, tant de F3, et à ce moment-là, on est fondé à refuser un permis de diviser si le quota des studios est dépassé.

Je pense que c'est vraiment... C'est un préalable, parce que sinon on ne voit pas trop l'intérêt, en tout cas on ne voit pas trop la dynamique qui pourrait s'installer.

Alors, après bon, le dispositif que vous proposez, moi, il ne me paraît pas très incitatif, mais il a le mérite en tout cas d'exister et en tout cas de marquer une préoccupation, une volonté. Je pense qu'on a besoin d'outils plus puissants que ça pour remettre sur le marché des maisons amiénoises habitables par des familles.

Alors, la solution de facilité, en tout cas la solution la plus rapide, ça serait de passer par les offices, comme je l'évoquais tout à l'heure, en tout cas des opérateurs publics ou parapublics dont c'est le métier de réhabiliter et avec des outils d'accession à la propriété. Donc moi, je serais plus favorable à ce qu'on mette le paquet sur l'accession dans le bâti existant.

Mais en tout cas, là encore, une bonne chose, c'est qu'on commence à en parler et j'espère que maintenant on va dérouler un certain nombre de mesures qui seront un peu plus fortes pour résoudre ce problème.

MME FOURÉ: Jacques LESSARD.

M. LESSARD: On a bien compris que ce dispositif est expérimental, donc il mobilise des crédits de la programmation prévisionnelle des investissements en reliquat. Mais pour nous, ça pose la question du bénéficiaire qui n'est pas claire parce que la délibération indique que c'est le propriétaire qui sera bénéficiaire de cette aide de manière indifférenciée. Ce qui voudrait dire que celui qui a spéculé en divisant pour éventuellement s'enrichir pourrait bénéficier d'argent public maintenant pour faire machine arrière et il est évident que ce n'est pas simple à comprendre ou à accepter. Donc, je pense que ce point mériterait d'être précisé dans le règlement: qu'un acquéreur qui prendrait la maison en l'état et souhaiterait revenir à une formule plus classique d'habitation complète puisse être aidé, soit, mais que celui qui a profité de deux façons de ce système, qui n'était pas cadré jusqu'alors, cela nous choque. Maintenant, peut-être que l'on n'a pas bien compris les modalités d'application, peut-être que vous nous apporterez des éclaircissements. Mais à ce stade, sans davantage de précision, on serait plutôt tentés de s'abstenir sur ce règlement qui nous semble imparfait.

MME FOURÉ: Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, merci.

Tout d'abord, vous rappeler que vous aviez refusé un vœu que nous avions proposé collectivement en octobre 2016 sur cette question qui voulait instaurer, dans le cadre du PLU, ce permis à diviser. Vous nous aviez... Je vous l'avais rappelé, d'ailleurs, plusieurs fois lors du mandat. Vous aviez argumenté, Monsieur l'Adjoint, sur le fait que ça allait donner trop de travail aux services. Vous aviez argumenté sur le fait que tout allait bien, qu'il y avait plein de logements qui allaient se créer, que les étudiants trouveraient à se loger, etc. Et donc, vous avez perdu, à mon sens, trois ans. Vous avez laissé faire. Laisser faire ces divisions qui existaient bien sûr avant ça, mais on n'avait pas les outils juridiques. C'est la loi ALUR qui les a instaurés. Et c'est vrai que quand on voit la carte des secteurs concernés et des taux de découpe, il y a quand même de quoi s'inquiéter sur l'avenir des familles dans notre ville et de leur accessibilité à des logements adaptés. C'est le cas notamment dans des quartiers autour de la Citadelle, et ça, le projet était quand même connu et vous aviez forcément cette dimension-là. L'arrivée du pôle universitaire à la Citadelle a créé, pendant votre mandat, énormément de divisions. C'était mon quartier à l'époque. Je l'ai constaté.

Et puis donc, vous proposez maintenant, on verra à l'agglomération, on en reparlera, d'aider les propriétaires avec une aide de 1 000 €, voire 3 000 €. Je n'ai pas bien compris le lien entre les économies d'énergie, puisque rien n'est défini. On ne sait pas si c'est cumulatif avec l'aide existante dont j'avais déjà parlé. On ne sait pas qui fait les travaux. Est-ce que c'est les entreprises ? On ne sait pas si un propriétaire, le propriétaire actuel qui a divisé, comme l'a dit mon collègue, peut en bénéficier.

Enfin tout ça, c'est quand même du bricolage quoi ! Là, c'est vraiment... c'est vraiment... Après avoir laissé faire, on dit : voilà on va faire quelque chose en fin de mandat pour dire qu'on a fait quelque chose. Mais bon, enfin ce n'est pas sérieux quoi.

Alors que si on avait lancé les choses il y a trois ans, on saurait maintenant, comme d'autres villes l'ont fait, où on en est, quels secteurs il faut traiter en particulier, quels outils juridiques on peut mettre en place, quel budget on peut mener. Enfin voilà, c'est ça une politique. Ce n'est pas mettre en place une aide mal ficelée à la fin d'un mandat pour dire qu'on a fait quelque chose.

Et puis, je pense qu'effectivement par rapport au permis à diviser, il faut maintenant aller au-delà et regarder comment organiser un permis à louer parce que la situation est malheureusement catastrophique.

MME FOURÉ: Monsieur CARDON.

M. CARDON: Je partage l'avis de René ANGER: on est sur une question qui est importante dans notre ville. Dans un certain nombre de quartiers où il y a une amiénoise avec 6 logements, vous mesurez le mètre carré par habitant quoi, ça paraît quand même effrayant.

Donc, Jacques a posé la question du bénéficiaire. Moi, je m'interroge sur la question de l'état du logement. Donc, un propriétaire qui a, pendant plusieurs années, encaissé les loyers et n'a rien entretenu et se trouve aujourd'hui dans une situation d'un logement insalubre, et c'est l'argent public qui va l'aider à rénover ? Quelque part, pour moi, il y a quelque chose, je vous le dis, d'un peu gênant. C'est : on socialise les difficultés et les pertes mais on privatise les profits quelque part. Voilà, je trouve qu'il faudrait réfléchir à ce que quand même on ne soit pas en train d'aider des gens qui ont profité pendant je ne sais pas combien de temps, qui n'ont pas entretenu et puis c'est... voilà. C'est... Alors, il n'y en a pas beaucoup des gens qui se conduisent mal, mais il y en a aussi. Donc, je ne voudrais pas ceux-là... Enfin voilà, vous avez compris ce que je voulais dire.

MME FOURÉ: Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

M. RIFFLART: Oui, un petit mot. Je voudrais dire que je peux comprendre les interrogations de mes collègues, là, précédemment. Maintenant, je crois qu'il n'appartient pas, dans le cadre d'un pays laïc, régi par le droit, de faire intervenir des notions de morale dans des décisions de politique publique. Je pense que c'est vraiment déplacé. On n'est pas là pour faire la morale. Maintenant, on est plutôt là pour essayer de proposer de faire des choses.

Je pense que ce problème n'est pas un problème récent. Attendez, la division de maisons amiénoises pour y loger des étudiants dans des conditions ou autres, ou dans des conditions très, très précaires parfois, ça date de Mathusalem quoi ! Enfin, il faut... Précédemment, il ne me semble pas qu'il y ait eu d'actions menées pour essayer d'endiguer ce phénomène. Et en plus, il n'y a pas d'outil législatif qui le permette vraiment parce que je pense que sans quoi il n'y aurait aucun doute là-dessus : ils auraient été mis en œuvre pendant cette mandature.

Donc, ça me choque un peu cette notion de morale qui intervient à un moment sur les décisions de politique publique.

Ce dispositif n'est sans doute pas parfait parce qu'aucun dispositif ne peut être parfait parce que, encore une fois, on n'a pas de cadre rigoureux qui le permette. Je pense que c'est au

moins, pour une fois, une démarche vers quelque chose qui va vers l'amélioration de l'habitat et la limitation de ces phénomènes de multiplication de locaux insalubres parfois pour loger les gens, quoique les exigences maintenant aient beaucoup évolué, quoiqu'aussi il y ait une compétition qui se fasse dans une concurrence qui existe depuis qu'on a quand même promu pas mal la construction de ce type de logement.

Donc, je crois que la raison, ça serait quand même de considérer qu'on met enfin le pied à l'étrier en mesure de prise de décision concernant finalement l'évolution de cet habitat qui en effet est un habitat qui ne mérite pas d'être valorisé mais qui, au moins, à défaut d'avoir des mesures extrêmement contraignantes, parce que je sens bien cette petite musique, là, les gens qui contraignent, etc. la répression, etc., etc. C'est une autre forme de morale d'ailleurs. Mais je pense qu'elle a au moins la vertu d'amener une solution et personnellement évidemment je m'associerai à ce vote.

MME FOURÉ: Merci. Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC: Alors, plusieurs points parce que c'est effectivement un sujet assez vaste.

Je reviens quand même sur le permis de diviser qui va être instauré. Ça aurait été aussi un peu facile de se dire : « Ah ben tiens, il aurait suffi d'instaurer ce permis de diviser, on aurait évité tous les problèmes ! » Je vous rappelle, et ça a été dit, que le permis de diviser, il concerne les nouvelles constructions d'une part. D'autre part, vous ne pouvez pas refuser tout ce que vous voulez parce que vous trouvez que le logement ne vous convient pas. Il y a des règles qui sont quand même très strictes et très précises. Et quelqu'un qui crée aujourd'hui, qui divise une amiénoise de 120 m² en 6 logements de 20 m², aujourd'hui, vous ne pouvez pas l'empêcher parce que 20 m², ça peut être considéré comme un appartement tout à fait bénéfique. Et d'ailleurs, il faut faire attention dans ce domaine-là. Une amiénoise de 150 m², et il en existe, qu'on divise en trois appartements de 50 m², je suis désolé, moi, j'assume aujourd'hui. Plutôt que d'avoir une amiénoise qui ne trouve pas preneur parce que c'est une trop grande surface ou qu'il y a des problèmes d'accessibilité, c'est peut-être aussi intelligent d'avoir trois appartements de 50 m² qui vont répondre à des besoins familiaux qui ont beaucoup changé. La famille d'il y a 20 ans ou 30 ans, ce n'est pas tout à fait la même que la famille d'aujourd'hui.

Donc, c'est un sujet assez technique parce qu'il faut pouvoir, tout en gardant la souplesse de modifier l'habitat en fonction de la structure des familles et de la structure des situations, dans l'avancée en âge dans la vie, il faut à la fois permettre ça tout en empêchant ce qu'on veut tous empêcher : c'est les marchands de sommeil, c'est les gens qui vont trop loin, c'est les abus, c'est les 20 sonnettes dans une amiénoise de 80 m². On se dit : mais ce n'est quand même pas possible et on voit qu'il y a du bâtiment à l'arrière, il y a des choses qui ne sont pas du tout cadrées. Et c'est contre ça évidemment qu'on veut lutter.

Alors, quelle a été la stratégie ? On aurait pu se contenter de dire : on instaure un permis de diviser et puis au moins, on a la conscience tranquille. Sauf qu'on réfléchit à la réponse qu'on apporte aux étudiants ou aux personnes qui ont des difficultés à se loger. Et notre priorité, ça a été de dire : avant de commencer à légiférer comme ça, produisons du logement. Et on a produit.

Vous parliez de la Citadelle. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a autorisé les productions de belles résidences étudiantes, et il y a de belles résidences étudiantes autour de la Citadelle. Et qu'est-ce qui s'est passé ? Les étudiants qui, il y a quelque temps, n'avaient pas le choix, ne trouvaient pas de réponse, ni au CROUS, ni dans les résidences existantes, étaient obligés de se

contenter de 10 m² dans une amiénoise divisée pour 300 €. On leur a redonné le choix. Aujourd'hui, ces bâtiments-là, heureusement, sont en partie vacants. Mais moi, j'assume aussi. Je me réjouis que ces bâtiments-là soient aujourd'hui vacants. La question, c'est qu'on fait en sorte, un, que ça ne se reproduise pas. D'où l'instauration du permis de diviser. Deux, que l'intérêt de la collectivité, l'intérêt commun, c'est bien que ces bâtiments, qui sont maintenant en partie vacants, redeviennent des bâtiments qui permettent de répondre aux besoins de logement, parce que ce besoin de logement, il est toujours là.

Alors moi, je rejoins tout à fait ce qui a été dit par Pascal RIFFLART. La morale dans ce domaine-là, moi, je veux bien, mais qu'est-ce que vous proposez donc pour ces marchands de sommeil qui ont divisé en 6 ou en 12, à part les condamner moralement ? Qu'est-ce qu'on fait de manière pragmatique pour pouvoir sortir du sujet ? Donc, c'est ça qu'on essaye de porter.

Ce que je veux dire aussi sur ce dispositif-là, alors il y a eu des sujets de quelle est la cohérence entre une ville qui mettrait l'aide au regroupement, une métropole qui mettrait le permis de diviser. Vous auriez pu rajouter le SCOT qui est un périmètre qui est encore différent. Bon, on le sait : il y a des strates un petit peu différentes pour l'action. Le problème de la division des maisons, c'est un problème qui est quand même très lié au centre-ville d'Amiens. D'ailleurs, vous le voyez dans le périmètre qui a été mis en place. Donc, je trouve assez logique que ce périmètre-là soit fait, d'une part, sur la ville d'Amiens, mais aussi à la discrétion de chacun des maires qui pourra avoir tout à fait le loisir de mettre en place un dispositif équivalent. C'est juste que la problématique est aussi une problématique dans ce domaine-là.

Je voudrais simplement conclure en disant que... et je voulais répondre aussi à Thomas HUTIN sur le sujet du permis de diviser. Je vous rappelle qu'on avait parlé du permis de louer. Si ! On avait parlé du permis de louer et je vous avais répondu, ici, que sur ce sujet-là, on mesurait aussi le nombre d'heures et l'équivalent de postes qu'il faudrait pour aller vérifier, à chaque fois qu'un bien se remettait en location à Amiens, pour aller vérifier qu'on autorisait de le louer. Donc, on n'avait pas jugé la chose prioritaire. Je ne dis pas que ce n'est pas quelque chose à faire, mais on n'avait pas jugé ça prioritaire et là encore, on a préféré concentrer nos efforts sur la production de logements nouveaux.

Je vous rappelle simplement qu'il y a plus de 10 000 nouvelles locations par an qui s'effectuent dans la ville d'Amiens et que si un jour on décide de mettre en place un permis de louer, que ce soit sur la ville d'Amiens ou sur des secteurs plus petits, on peut aussi le faire sur des secteurs plus petits, il faudra quand même avoir bien conscience de la quantité de travail que ça va représenter pour les agents qui vont devoir faire des visites, dans les deux semaines, pour aller vérifier qu'un bien est encore disponible pour la location.

Voilà ce que je voulais dire, Madame le Maire.

MME FOURÉ: Merci. Monsieur CARDON m'a demandé la parole.

M. CARDON: Monsieur LORIC lui-même a évoqué ce que je voulais évoquer. Il faudrait quand même avoir des mesures un peu plus contraignantes, encore une fois pour les marchands de sommeil, pas pour ceux qui se comportent bien, qui gagnent de l'argent en se comportant bien, ça n'est pas un... Et là, ce n'est pas de la morale. C'est aussi un problème de salubrité. Je suis sûr qu'ici il y a plusieurs élus qui ont déjà été invités à visiter des chambres dans des amiénoises qui sont dans des états, mais c'est inconcevable qu'on puisse faire vivre des gens là-dedans quoi!

Donc, si vous mettiez en même temps le permis de louer en place, là, je pense qu'on aurait peut-être un dispositif complet qui nous éviterait peut-être d'avoir à aider. Monsieur RIFFLART, peut-être parce que par ses convictions n'aime pas la morale. Moi, ce n'est pas une question de morale. C'est une question que l'argent public ne peut pas servir à tout et n'importe quoi et simplement à se créer du profit. Rendre service à des habitants qui ont besoin de logements petits et ceux qui s'y engagent, ils font une action publique, quelque part, même si elle est privée. Mais on ne peut pas le faire dans n'importe quelles conditions, en tout cas on ne peut plus dépenser l'argent public sans regarder à ces choses-là.

MME FOURÉ: Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, merci de me laisser la parole pour rectifier quelque chose. Mon vœu, en octobre 2017, était pour le contrôle des logements à la découpe. Vous vouliez instaurer dans le PLU un régime d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux, de sensibiliser et d'informer les propriétaires sur l'importance des dispositions à prendre pour des logements de qualité, de renforcer les contrôles de décence, ce qui était un aspect supplémentaire. Mais c'était bien sur ce que vous allez proposer au conseil d'agglomération. Ce n'était pas sur un permis à louer. Sur le permis à louer, je pense qu'on aura le débat plus tard, dans un autre cadre, mais mon vœu était là-dessus. Donc, on a perdu trois ans clairement!

Et sur votre déclaration « les maisons divisées sont vacantes », prouvez-le-nous. Où vous avez vu ça ? On ne sait même pas combien il y a de maisons divisées. Les services sont incapables de dire combien il y a de maisons divisées sur Amiens. Voilà.

Donc, je veux bien, mais pendant trois ans, il n'y a rien qui a été fait sur ces questions-là et on nous sort une aide symbolique mal ficelée au dernier moment pour dire qu'on a fait quelque chose.

MME FOURÉ: Alors, quelques mots, à mon tour, pour répondre.

Moi, je voudrais rappeler à René ANGER que s'il faut un accord entre la ville et la métropole pour régler un certain nombre de difficultés, ici, il n'y a pas de problème, on y arrive. Bon, j'espère que ça durera encore longtemps, cette bonne intelligence entre la ville et la métropole, parce que pour moi, dans une intercommunalité dans laquelle la ville centre représente entre 75 et 85 % du nombre total d'habitants, les emplois, je n'ai pas en tête le nombre d'emplois générés par la ville centre par rapport à l'ensemble de la métropole, mais chacun s'accorde à dire que c'est un pourcentage aussi important, eh bien, il est évident que les compétences sont tellement imbriquées les unes dans les autres d'ailleurs que je vous rappellerai que quand en début de mandat, on avait convenu de faire en sorte que ce ne soit pas la même personne qui exerce les fonctions de maire et les fonctions de président, certains s'étaient dit que ce n'était pas possible parce que ça ne tournerait pas. Voilà. Force est de constater que ça a tourné. Tant mieux. Donc, trouver un accord entre la ville et la métropole, c'est possible. On l'a vu sur pièce.

Je voudrais aller dans le sens qu'a indiqué Jean-Christophe LORIC tout à l'heure. C'est vrai que le moyen d'éviter la division des logements, qui est en effet une plaie dans notre ville comme dans beaucoup de villes, c'est de générer un nombre suffisant de logements nouveaux parce que là, ça fait en sorte qu'il y a une concurrence entre des logements de qualité, je ne parle pas de logements salubres ou insalubres, mais des logements de qualité par rapport à des logements qui sont de moindre qualité. Je vais dire les choses comme cela. Et là, il se trouve que nous en sommes à étudier le PLH à l'échelle de la métropole. Il se trouve que c'est en ce moment qu'on étudie le PLH. Ce n'est pas nous qui avons choisi de lancer l'étude du PLH là.

C'est le PLH précédent qui prend fin. Donc, nous lançons un nouveau PLH. C'est dans ce cadre-là qu'il est envisagé de créer un permis de diviser et ce n'est pas parce qu'il y a des élections dans guelque temps qu'on se met à étudier la guestion du permis de diviser.

D'autre part, donc c'est en complément de la mesure qui va être prise, très probablement la semaine prochaine, donc en conseil d'agglo, qu'il était souhaitable de compléter le dispositif pour ce qui concerne la ville. Ce dispositif, il est innovant, chacun s'accorde à nous le dire, et quand on a commencé à en parler, la première question qu'on nous a posée, c'est : est-ce que ça existe ailleurs ? Et à notre connaissance, non. Peut-être que ça existe ; c'est possible. Mais à notre connaissance, non. Donc, nous testons un dispositif et nous verrons à l'usage s'il y a lieu de le moduler, de le modifier d'une quelconque façon. Mais au moins soyons un peu innovants et disons-nous qu'on peut peut-être lancer une politique qui aurait peut-être intérêt aussi à être reprise ailleurs avec les adaptations qui conviendront évidemment.

Mais surtout, je voudrais vous dire deux choses. C'est que moi, ce qui me paraît vraiment important, c'est que nous ayons une action en direction des familles parce qu'il faut bien être conscient que lorsque les logements sont divisés, ça favorise les personnes seules ou éventuellement les couples, mais en tout cas pas les personnes qui ont des enfants. Et nous, nous voulons aussi être, nous sommes « Ville amie des enfants ». Nous avons ce label-là de l'UNICEF. Il faut aussi que nous le prouvions. Nous le prouvons par des actions qui sont menées en direction des écoles, les centres de loisirs et j'en passe. Mais il faut aussi qu'on permette à des familles avec enfants de vivre dans des conditions dignes dans notre ville et c'est l'objectif aussi de ce dispositif.

Enfin, effectivement, il y a deux façons de concevoir les actions que nous pouvons mener en matière d'urbanisme ou plus généralement de politique dans notre ville. Il y a une manière de réprimer, de sanctionner, et puis il y a une manière incitative. Je vous avoue que nous, nous avons plutôt la tendance à être incitatifs et à ne pas être d'abord et avant tout dans la sanction. C'est notre démarche dans le domaine environnemental. On ne veut pas une écologie punitive ; on veut une écologie incitative. Et c'est aussi notre position dans le domaine de l'urbanisme. Donc, ne vous étonnez pas que nous soyons incitatifs et que donc nous ne mettions pas de règles qui pénaliseraient ceux qui, le cas échéant, auraient divisé leur maison quelques années plus tôt et qui se rendraient compte à un instant t qu'ils n'arrivent plus à louer leur logement divisé et qu'il serait utile qu'ils réunifient le logement en question.

Moi, je n'oublie pas aussi qu'il y a des marchands de sommeil. Oui, c'est vrai. Mais vous l'avez dit, les uns, les autres : ce n'est pas la majorité. La plupart des cas de division, c'est tout simplement des Amiénois comme vous et moi qui, à un moment donné, se disent : eh bien, je vais investir dans ma ville pour assurer des revenus complémentaires par la suite. Je vais emprunter de l'argent pour acheter une maison amiénoise. Je vais la diviser en appartements. Je vais la louer et les loyers vont me permettre de rembourser l'emprunt que j'aurais souscrit parce que je vais moi-même faire les travaux à l'intérieur. Voilà. C'est le cas... Enfin, vous en connaissez, j'en connais. Enfin, nous en connaissons vraiment de nombreux cas de ce genre. Et ces personnes-là se trouvent aujourd'hui coincées parce qu'elles ne trouvent plus à louer dans des conditions satisfaisantes.

Donc, il faut aussi qu'on les incite à réunifier leur logement, même si ça ne réglera pas la totalité du problème pour elles, bien sûr, sur le plan financier, mais malgré tout ça fera en sorte que, au moins, on n'ait pas de logements inutilisés parce que là, pour le coup, c'est immoral d'avoir des logements qui sont inutilisés quand on a des familles qui pourraient en avoir besoin et on sait que c'est le cas.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Donc, on va mettre au vote. Je vais donner la parole à qui la demande bien sûr, mais on va ensuite mettre au vote cette délibération, sachant qu'elle est une opération, un lancement de politique nouvelle qui a vocation à faire l'objet d'une évaluation au bout d'un certain temps de fonctionnement pour être éventuellement modulée, modifiée, adaptée en fonction de ce que nous aurons constaté à l'usage.

René ANGER.

M. ANGER: Madame le Maire, juste une mise au point: mes propos ne visaient pas les relations entre le président d'Amiens Métropole et le maire d'Amiens qui effectivement certains d'entre nous pouvaient penser à l'aube du mandat que la situation était plus compliquée, mais en l'occurrence là n'est pas le sujet. En tout cas, à l'extérieur, ca ne se voit pas.

MME FOURÉ: Et à l'intérieur aussi.

M. ANGER: Mon propos était sur la gestion d'un bloc de compétences.

MME FOURÉ: Oui, oui, j'ai bien compris.

M. ANGER: Donc...oui, mais vous m'avez répondu un peu à côté. Mais donc la question, c'est qu'effectivement la question de l'urbanisme, du PLUI ou du PLU, pour moi, je suis de ceux qui pensent qu'il y a une cohérence entre urbanisme, logement et déplacements. Et donc, à un moment donné, il y a un niveau de collectivité qui exerce cette compétence-là. Bon. On ne va pas polémiquer là-dessus, mais...

MME FOURÉ: Non, non.

M. ANGER: Mais c'est le sens de mon propos et ça ne valait pas du tout appréciation sur vos relations...

MME FOURÉ: Non, non, j'avais bien compris.

M. ANGER: ... entre le couple de l'exécutif.

MME FOURÉ: J'avais bien compris et vous avez bien compris aussi que je réagissais de manière plutôt sur le ton de l'humour que sur le ton de la polémique avec vous évidemment. Quoi qu'il en soit, ca pose d'autres débats sur...

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Juste sur un point, mais qui me semble assez important, c'est par rapport aux justificatifs des travaux qui vont être faits. Vous ne demandez absolument pas que ça soit fait par une entreprise. Donc, ça pose quand même des questions aussi juridiques sur la nature des travaux, sur la possibilité aussi de faire du... voilà, des travaux au black, ça existe notamment dans le secteur du bâtiment. Le secteur du bâtiment a des professionnels reconnus et je pense qu'il faut quand même au moins demander un justificatif de travaux d'une entreprise...

MME FOURÉ: Mais Monsieur... Monsieur HUTIN...

M. HUTIN: ... ayant aussi des assurances.

MME FOURÉ: Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Il y a aussi des questions d'assurance derrière ça.

MME FOURÉ: Je comprends ce que vous dites bien sûr, mais comme d'habitude, vous mettez des choses, enfin des règles qui vont être tellement contraignantes que le dispositif ne va pas être efficace. Je pense que Jean-Christophe LORIC vous l'a dit très clairement: on lance un dispositif qui est souple par nature parce que justement il faut qu'on fasse un... comment diraisje... un phénomène d'appel pour que les gens soient tentés de bien sûr unifier leurs maisons qui ont été divisées. C'est ça l'objectif. Il sera bien temps ensuite, lorsque le dispositif aura été lancé véritablement et aura été accepté par les habitants, il sera bien temps alors de poser des règles et des limites. Voilà. Et aussi, on peut rêver de faire en sorte que le dispositif n'ait plus besoin d'exister pour que tout simplement les uns et les autres soient tentés de réunifier leurs logements. Donc là, vous cherchez, comme d'habitude, à mettre des règles qui sont tellement, tellement lourdes que le dispositif va être privé d'efficacité. Nous, nous partons du principe que nous faisons confiance peut-être aussi à nos concitoyens et donc nous nous lançons dans un dispositif le plus souple possible. Mais voilà, après chacun apprécie et on verra à l'usage et on fera un bilan et on jugera sur pièce.

Je mets au vote la délibération.

ADOPTÉ

Observations:

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

MME FOURÉ: La délibération est adoptée et évidemment on en fera le bilan le moment venu. Merci beaucoup et merci à Jean-Christophe de s'être penché sur cette délibération qui n'était pas simple du tout à mettre en œuvre et à lancer. Merci aux services aussi qui ont élaboré ce dispositif.

28 - PASS ACCESSION AMIENS. CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. CONTRAT DUO COLLECTIVITÉ LOCALE. RÈGLEMENT DE L'AIDE.

M. LORIC: Par délibération en date du 30 janvier 2019, la ville d'Amiens a créé un prêt bonifié à 0 %, qui est un prêt local, dénommé le Pass Accession Amiens, dit P2A. La Caisse d'Épargne des Hauts-de-France a manifesté sa volonté de proposer ce P2A à sa clientèle, en complément du Prêt à Taux Zéro national et sur la base des mêmes critères d'éligibilité.

Je vous propose donc d'approuver le contrat duo Collectivité Locale à intervenir avec la Caisse d'Épargne, fixant notamment les conditions d'émission de cette offre. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

Je vous invite par ailleurs à approuver le règlement d'aide mis à jour afin d'ouvrir le bénéfice du P2A aux acquisitions des logements mis en vente par les bailleurs sociaux.

Je précise bien sûr que ces partenariats, le premier est fait avec la Caisse d'Épargne, mais c'est un partenariat qui est ouvert à bien sûr toutes les banques qui souhaiteraient mettre en place ce prêt à taux 0 local.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

29 - COALLIA. CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE ET EN RÉSIDENCE SOCIALE SIS 128, RUE JEAN JAURÈS. TRANSFERT DE PRÊTS ET GARANTIE D'EMPRUNT. AVENANT.

M. LORIC: La ville d'Amiens a accordé sa garantie d'emprunt à COALLIA par délibération en novembre 2004, dans le cadre d'un projet de construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès.

COALLIA a vendu ses biens immobiliers à COALLIA HABITAT pour être en conformité avec la stratégie patrimoniale adoptée par le groupe au niveau national. Elle a sollicité auprès de la Caisse des dépôts et consignations le transfert des prêts, ce qui a été accepté.

Dans ce contexte, je vous propose de vous prononcer sur le transfert, au profit de COALLIA HABITAT, de la garantie d'emprunt accordée pour les prêts souscrits par COALLIA dans le cadre de cette opération. Je vous propose également d'approuver l'avenant à la convention de garantie et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 3 LOGEMENTS DANS LE DIFFUS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC: Le point 30 concerne AM SOM HABITAT qui est la fusion maintenant effective à partir du 1^{er} janvier entre l'OPH d'Amiens Métropole et l'OPH, l'OPSOM, celui du département.

Dans le cadre de son projet de réhabilitation de 3 logements dans le diffus, AM SOM HABITAT sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 102 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les 3 logements concernés sont situés au 9, rue Jeanne d'Arc, au 16, rue de Blayries et au 32, rue Garnier.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en accordant la garantie de la ville d'Amiens à hauteur de 100 % et d'approuver la convention correspondante. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Pour votre information, le coût total de l'opération s'élève à 125 000 € et la collectivité avait au préalable accordé une subvention de 18 000 €.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 74 LOGEMENTS COLLECTIFS SIS RUE DELPECH. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder la garantie d'emprunt de la collectivité dans le cadre du remboursement d'un prêt, d'un montant maximum de 444 000 €, souscrit par l'AM SOM

HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la réhabilitation de 74 logements situés rue Delpech. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à cette opération.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 - SIP. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SIS RUE LUCIEN LECOINTE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC: Dans le cadre de la construction de 11 logements rue Lucien Lecointe, je vous propose d'accorder la garantie de la ville d'Amiens pour le prêt souscrit par la SIP HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 1 324 121 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - SIP. CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS (13 PLUS ET 6 PLAI) SIS 84, RUE DU PONT DE METZ. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC: Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SIP qui sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 76 000 € afin de contribuer à l'équilibre financier de son projet de construction de 19 logements collectifs et individuels situés au 84 de la rue du Pont de Metz. Je vous propose également d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - SIP. ZAC PAUL CLAUDEL. ILOT C3. ACQUISITION EN ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 31 LOGEMENTS (21 PLUS ET 10 PLAI) AUPRÈS DE LINKCITY. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC: Il s'agit également, pour ce dossier, d'approuver le versement d'une participation au profit de la SIP dans le cadre de son projet d'acquisition en VEFA de 26 logements collectifs et de 5 logements individuels sur l'îlot C3 de la ZAC Paul Claudel, îlot appartenant à Linkcity. Je vous propose le versement de 124 000 € correspondant à une aide de 4 000 € par logement, d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - AMIENS FOR YOUTH. CONSTITUTION DU RÉSEAU DES CAPITALES EUROPÉENNES DE LA JEUNESSE. ADHÉSION.

MME DELÉTRÉ: Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau des Capitales Européennes de la Jeunesse qui entend affirmer le rôle majeur des villes lauréates de ce titre dans les politiques européennes menées envers la jeunesse. Jusqu'alors ce réseau

n'était qu'informel. Son officialisation permettra d'avoir un impact plus important auprès des institutions européennes et apportera une meilleure visibilité aux villes adhérentes.

Je vous précise également que le montant de la cotisation annuelle serait fixé par l'assemblée générale sur proposition d'un comité exécutif. En l'espèce, il n'y a toujours pas eu d'assemblée générale. Toutefois, l'adhésion de la collectivité préalablement à la tenue de l'AG devrait nous permettre de peser lors de la prise de décision sur le montant de cette cotisation.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2020. SUBVENTIONS. ANNÉE 2020. CONVENTIONS.

MME DELÉTRÉ: Dans le cadre de la politique suivie par la collectivité en direction de la jeunesse, je vous propose de bien vouloir approuver la répartition d'un montant global de subventions qui s'élève à 23 000 €, au profit des associations mettant en œuvre des actions et des manifestations d'intérêt général au profit de la jeunesse et en cohérence avec le titre de Capitale Européenne de la Jeunesse.

À ce titre, il convient de verser :

- 3 000 € au profit de la Maison des Associations pour une action particulière sur l'accompagnement des jeunes à l'engagement associatif,
- 2 000 € pour l'association Au-Dessus des Toits qui rend effective la station de radio Radio Campus qui se chargera notamment d'accueillir et de former des jeunes aux techniques radiophoniques,
- 6 000 € au comité européen de jumelage de la ville de Longueau qui organise la venue de délégations de jeunes de cinq villes européennes au moment de la Fête de l'Europe le 9 mai prochain.
- 3 000 € au profit de l'association Unis-Cité qui accueille environ 100 jeunes en service civique chaque année et qui participe activement au grand événement national qui se déroulera le 10 juin prochain à Amiens sous l'égide de l'Agence nationale du service civique à l'occasion de son 10^e anniversaire,
- 7 000 € au profit de l'association Planète Sciences Hauts-de-France qui souhaite lancer un défi science à près de 400 jeunes des quartiers politique de la ville, de la région et d'Europe sur une durée de deux jours, et on s'en réjouit,
- Et enfin, 2 000 € à l'Orchestre Universitaire de Picardie pour un projet mêlant le titre de Capitale européenne de la jeunesse à l'octocentenaire de la pose de la première pierre de la cathédrale intitulé « De la terre jusqu'au ciel » et l'orchestre se produira le 21 mars prochain à la cathédrale et je vous invite toutes et tous à y assister.

MME FOURÉ: Merci. Pas d'observation(s)? On peut passer au vote.

37 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2020. CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE. CONTRAT DE SPONSORING.

MME DELÉTRÉ: Madame le Maire, les deux prochains dossiers consistent en l'approbation de contrats de parrainage dits sponsoring dans le cadre de la Capitale européenne, donc m'autorisez-vous à les passer?

MME FOURÉ: Bien sûr! Bien sûr!

MME DELÉTRÉ: La démarche de parrainage permet d'impliquer les acteurs économiques dans les projets du territoire menés par la ville. Ainsi, la Caisse d'Épargne Hauts-de-France et la Fondation d'Entreprise Harmonie Mutuelle ont décidé de soutenir les missions d'Amiens For Youth à hauteur chacune de 50 000 € sous forme de parrainage. Je vous propose donc d'approuver les deux contrats de parrainage liant la ville à chacun des deux organismes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

En contrepartie de ce soutien financier, la collectivité s'engagerait, d'une part, à faire apparaître les logos des deux sociétés suivis de la mention "partenaires officiels" sur l'ensemble des supports de communication liés à cette action et, d'autre part, à faire la publicité verbale à toutes occasions du parrainage du sponsor.

MME FOURÉ: Madame BERGER.

MME BERGER: Puisque vous parlez d'Harmonie Mutuelle, cette mutuelle s'est peut-être aussi engagée à faire des taux bas pour les jeunes, des taux de souscription.

MME FOURÉ: Ah! des taux bas.

MME BERGER: Des taux.

MME FOURÉ: Des taux d'intérêt. Oui, oui. On cherchait ce que voulait dire des « toba », pardon!

Margaux DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ: Oui. Alors, en fait, il faut savoir que chaque entreprise généralement, soit qu'on sollicite, soit qu'on démarche, ou soit qui vient en fait naturellement nous démarcher, sont des entreprises qui ont un regard déjà tourné vers la jeunesse. Je pense évidemment à la Caisse d'Épargne. Je pense à Harmonie Mutuelle puisque c'est le cas. Mais je pense aussi à Procter & Gamble qui a une politique très ouverte notamment sur les jeunes femmes pour pouvoir former et recruter des profils de jeunes ingénieures notamment mais pas que, et aussi une démarche d'ouverture notamment auprès des jeunes des quartiers, du quartier Nord. Donc oui, je pense que c'est naturellement, évidemment, que les entreprises le font.

MME FOURÉ: Merci. J'en profite pour dire d'ailleurs que la Caisse d'Épargne a décoré aux couleurs d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse tous ses guichets et que j'ai suggéré qu'elle décore tous ses guichets dans toute la région des Hauts-de-France, Lille compris, voilà. Ça peut être une idée.

Donc, on passe au vote, mais on est bien sûr amenés à voter distinctement pour les deux délibérations. Donc, je mets aux voix d'abord la délibération 37 pour le sponsoring de la Caisse d'Épargne.

38 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2020. FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE. CONTRAT DE SPONSORING.

MME FOURÉ: Le point 38, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2020. ACTION LOGEMENT SERVICES. PROJET D'ÉTUDE SUR LE LOGEMENT DE DEMAIN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME DELÉTRÉ: Un beau dossier, Madame le Maire. Toujours dans le cadre de la Capitale Européenne de la Jeunesse, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la société Action Logement Services, qui précise les modalités de versement d'une somme de 20 000 € sous forme de mécénat.

Ce soutien financier est destiné à accompagner la collectivité dans les actions menées par la Mission Amiens For Youth, plus globalement sur une durée d'une année, et plus particulièrement sur son travail portant sur la problématique, nous l'évoquions il y a quelques minutes, du logement des jeunes. Celui-ci fait l'objet d'un projet d'étude intitulé "Le logement de demain" qui répondra aux enjeux d'employabilité et d'inclusion des jeunes.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document en lien avec la présente délibération.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - SUBVENTIONS JEUNESSE. ANNÉE 2020. CONVENTIONS.

MME DELÉTRÉ: La ville d'Amiens, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, apporte son aide et son soutien aux associations mettant en œuvre des actions d'intérêt général en cohérence notamment avec le Projet Éducatif Global. Je vous propose d'approuver la répartition d'un montant total de 100 800 € en versant des subventions aux associations suivantes :

- Le CSC Étouvie, à hauteur de 75 800 € pour les actions liées au CAJ et à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans ;
- 5 000 € pour le Centre Interculturel ALCO au titre de l'action JIJA « Jeux d'ici et jeux d'ailleurs :
- Et 20 000 € pour l'UFOLEP SOMME dans le cadre des séjours sportifs qu'elle organise.

Ces sommes sont inchangées par rapport à l'année dernière.

Il convient dès lors de valider les conventions à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Alors, on passe au vote.

41 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRÊT ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA LUDOTHÈQUE CRÉALUDE. CONVENTION.

MME DELÉTRÉ: Sur la ludothèque Créalude, la très belle ludothèque Créalude que vous situez tous au niveau des locaux de la Rose des Sables, il s'agit d'approuver la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention d'investissement et de prêt accordée dans le cadre du déménagement de la ludothèque Créalude.

Le montant de cette subvention serait de 40 000 € pour un coût des travaux de l'ordre de 431 000 €.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ: Je ne peux pas m'empêcher de faire une petite remarque avant de passer la parole à l'orateur suivant, à l'adjoint suivant : le point 40, il y avait des subventions ALCO et le Rassemblement national a voté ?

M. DUPILLE: Ça n'est pas la première fois, Madame le Maire.

MME FOURÉ : Mais je vous pose la question, comme tout à l'heure vous avez tiqué sur ALCO. Ah ! C'est marrant ça ! Donc, quand c'est...

M. DUPILLE: Réveillez-vous: ça fait bientôt 6 ans que ça dure!

MME FOURÉ: Non, non, mais je constate simplement que quand c'est un centre social, vous ne voulez pas voter, et quand ce sont des subventions sur des actions menées par ALCO, ça ne vous dérange pas. J'ai du mal à comprendre, mais voilà. Non. Mais c'est... voilà! C'est tout. Je voulais simplement être sûre qu'il n'y avait pas une erreur de votre part et je me serais empressée de demander aux services qu'on rétablisse votre vote, le cas échéant. Mais ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur DUPILLE. Je ne vous ai pas dit que vous ne suiviez pas.

42 - ILE SAINTE-ARAGONE. ASSOCIATION LES TERRASSES DES BORDS DE SOMME. ACCÈS À UNE PARCELLE. AVENANT N°1 AVEC LE DÉPARTEMENT. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION.

M. GEST : Il s'agit du dossier concernant le projet d'aménager un accès au terrain de l'association "Les Terrasses des Bords de Somme", situé sur l'Ile Sainte-Aragone.

Ce projet, estimé à 55 000 €, est situé sur le domaine public fluvial du Département de la Somme. C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'avenant à intervenir avec le Département, qui étendrait le champ d'application de la convention de superposition de gestion du chemin de halage qui avait été votée en novembre 2016.

Je vous propose également d'approuver la convention de partenariat avec l'association "Les Terrasses des Bords de Somme" dont l'objet est de s'assurer de la pérennité de ses activités

maraîchères, sociales et culturelles sur le terrain. Cette convention serait d'une durée minimale de 5 années.

Je vous invite également à autoriser Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que cette convention.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - SOCIÉTÉ ZAYO INFRASTRUCTURES FRANCE (EX SOCIÉTÉ VIATEL). AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

M. GEST: Je vous propose de renouveler la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal à passer avec la société ZAYO Infrastructures dans le cadre du déploiement de son réseau de fibres optiques dans le quartier d'Étouvie et plus particulièrement Avenue du Pays d'Auge, Square de Bourgogne, Avenue du Périgord, rue du Morvan, rue de Lorraine et rue Auguste Blanqui. Je vous invite également à autoriser Madame le Maire à signer cette convention d'une durée de 15 ans.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - INDEMNISATION SUITE À SINISTRES SUR DES VÉHICULES DE LOCATION. SOCIÉTÉ PETIT FORESTIER LOCATION. CUISINE CENTRALE.

MME ROY: Donc, il s'agit d'un dossier un peu du même type que celui qu'a présenté ma collègue Nedjma tout à l'heure, à savoir l'indemnisation suite à sinistre sur des véhicules de location. Je vous propose de verser une somme globale de 2 615,48 € à la société Petit Forestier Location, en réparation des préjudices subis sur certains véhicules loués pour la cuisine centrale. Le détail de ces indemnisations figure dans la délibération qui vous a été transmise.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETITS DÉJEUNERS. CONVENTION. AVENANT N°1.

MME ROY: Donc, ce point fait suite à un précédent que nous avions déjà présenté qui concernait le secteur Étouvie et qui, là, est étendu au secteur Nord. Donc en fait, je vous rappelle que la ville d'Amiens a été choisie comme ville expérimentale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners à l'école » au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires REP et REP+.

Pour rappel, cette mesure vise à réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée tout en développant des actions éducatives autour du petit-déjeuner, repas indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages, et également en renforçant les liens autour de la parentalité et en véritable action pédagogique, puisque ça doit être un temps pédagogique.

Pour faire suite à la convention approuvée en septembre dernier, je vous propose d'étendre par avenant ce dispositif aux écoles maternelles du secteur Nord. La liste de ces écoles est reprise dans cet avenant que je vous invite à approuver. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Ce dispositif serait mis en place chaque jeudi à partir du 9 mars 2020 et ce jusqu'au 3 juillet 2020. Il concernerait 1 161 élèves avec une participation de l'État de 17 415 €, puisque je vous rappelle juste que dans le cadre de l'initiation du dispositif qui avait été faite sur Étouvie, nous étions dans une démarche initiée, nous étions à 2 € par enfant alloués par l'Éducation Nationale, donc par l'État, et désormais la subvention tombe à 1 € par enfant.

MME FOURÉ: Oui, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE: Oui, merci, Madame le Maire. Je profite de cette délibération pour dire un mot sur la carte scolaire puisqu'elle ne nous est pas communiquée à l'heure actuelle par l'État et...

MME FOURÉ: Bon, juste un mot....

MME LEPRESLE: Enfin, juste un... juste un mot.

MME FOURÉ: Madame LEPRESLE. Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE: Juste un mot. Ce n'est pas normal...

MME FOURÉ : Madame LEPRESLE, non. Madame LEPRESLE, attendez, je vais vous redonner

la parole!

MME LEPRESLE: Ah! merci.

MME FOURÉ: Laissez-moi vous dire, parce que comme vous ne m'écoutiez pas... Donc, je suis désolée, mais j'ai la possibilité de couper la parole, comme vous le savez. Oui, c'est la prérogative du président de séance. Donc, je voulais vous dire que ceci n'a aucun lien avec le sujet qui est abordé dans cette délibération. Mais néanmoins, par souci de ne pas vous couper la parole, je veux bien vous laisser dire le mot que vous vouliez dire. Vous avez la parole.

MME LEPRESLE: Merci, Madame le Maire. Effectivement, c'est un petit peu décalé, mais quand même c'est une délibération qui... mais oui, mais ça concerne quand même les écoles amiénoises, donc c'est un peu effectivement loin du petit-déjeuner, mais ça concerne les Amiénois et les enseignants d'Amiens.

Donc normalement, à cette époque-là, on devrait avoir la carte scolaire. Les prévisions qu'on a eues, enfin les échos qu'on a eus du ministère par les syndicats, on va le dire, laissent prévoir d'importantes suppressions de postes dans l'académie. Par conséquent, certes, vous n'avez pas le... enfin le droit sans doute d'informer la population sur ces suppressions de postes, mais moi aussi, je voudrais alerter : les futurs élus qui vont arriver vont devoir faire face à toutes ces suppressions de postes. Donc voilà, je souhaite que tous se mobilisent pour qu'à Amiens, comme dans la Somme d'ailleurs, il n'y ait pas de suppression de postes parce que quand même, rappelons-le encore une fois, plus de la moitié de la ville est classée en zone d'éducation prioritaire et il ne faudrait pas que, comme lors du mandat dernier, enfin lors de votre arrivée, des classes et des écoles ferment.

MME FOURÉ: Madame LEPRESLE....

MME LEPRESLE: Merci...

MME FOURÉ: ... je vous signale, comme je vous l'ai dit d'ailleurs, que je n'ai pas du tout d'information de la part... Non, ce n'est pas à vous-même que je l'ai dit, pardon; c'est aux présidents de groupe que j'ai reçus cette semaine. Que je n'ai aucune information sur le projet de carte scolaire de l'inspecteur d'académie concernant la ville d'Amiens. Si j'avais cette information, je l'aurais donnée évidemment, mais je ne l'ai pas. Et je vous rappelle que comme en 2014, ce n'était pas exactement le même gouvernement, il me semble, et pourtant le gouvernement de l'époque avait lui aussi décidé d'attendre que les municipales soient passées pour annoncer la carte scolaire. C'est une tradition qu'on apprécie ou pas bien entendu, mais c'est une tradition qui est respectée par tous les gouvernements pour éviter probablement qu'il y ait une discussion pendant la période électorale sur le sujet bien sûr. Mais je vous dirai, je vous rappelle donc que c'était également le cas en 2014 et que nous avons su, à notre arrivée, quel était le projet de carte scolaire du gouvernement de l'époque. Voilà. Donc, on peut le regretter, mais si on le regrette, on le regrette quel que soit le gouvernement.

On va passer au vote sur le dispositif petit-déjeuner puisque manifestement tout le monde est.... enfin il n'y a pas d'observation sur le fond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46 - Travaux dans les crèches, écoles, restaurants scolaires et accueils de loisirs. Autorisations administratives.

MME ROY: Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux dans les crèches, écoles, restaurants scolaires et accueils de loisirs. Ces travaux, dont le coût global est évalué à 969 300 €, sont détaillés dans le tableau en annexe de la délibération qui vous a été transmise et s'inscrivent, comme vous le savez, dans une programmation pluriannuelle que nous avons pu détailler au fil des ans pour plusieurs dizaines de milliers d'euros.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - CRÈCHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNÉE 2020. CONVENTIONS.

MME ROY: Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant, comme vous le savez, un soutien financier.

Pour l'année 2020, je vous propose de renouveler à l'identique le financement de ces structures, sur la base d'une participation, toujours la même, 1,96 €/heure pour heure effective. Donc le nombre d'heures estimées s'élève à 472 482 heures, ce qui représente une dépense prévisionnelle totale de 926 065 €.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention type et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec les crèches associatives qui permettent ainsi de satisfaire un bon nombre de familles avec des places d'accueil qui complètent les crèches municipales.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

48 - ASSOCIATION AGENA. MULTI-ACCUEIL LES MARMOUSETS. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE. CONVENTION.

MME ROY: Alors cette fois, il s'agit encore de l'association AGENA mais sur un autre aspect que ce que nous avons vu tout à l'heure.

Donc, en septembre 2017, l'association AGENA, gestionnaire de la structure multi-accueil « Les Marmousets », faisait part d'éléments organisationnels non prévisibles survenus en 2016 et 2017 et ayant engendré un déficit budgétaire. Malgré ses efforts pour faire baisser les charges, la crèche n'a pas réussi à clôturer ses comptes à l'équilibre, et l'association AGENA, qui en est le gestionnaire, ne peut pas compenser complètement ce déficit.

Cette structure, comme vous le savez, a pour vocation à accueillir tout type de famille, mais ça avait été évoqué déjà tout à l'heure, en particulier un public vulnérable, avec des problèmes sociaux divers. Elle met aussi l'accent sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps tout en étayant un partenariat avec les différents acteurs sociaux. C'est pourquoi je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle de 25 000 € à la structure « Les Marmousets ».

Je vous invite également à autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente que je vous propose d'approuver compte tenu de l'intérêt général de cette structure et la difficulté vraiment à un moment ponctuel qu'elle a pu rencontrer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. SUBVENTION FORFAITAIRE. ANNÉE 2020. CONVENTION.

MME ROY: Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des structures Petite Enfance associatives, la collectivité subventionne le lieu d'écoute et de parole, porté par l'Association « Le Jardin Bleu », qui est la seule structure d'accueil parents/enfants implantée à Amiens, qui plus est au quartier Nord.

Cette structure créée en 1992 s'inspire des Maisons Vertes de Françoise DOLTO. La philosophie et les actions menées en son sein s'inscrivent par ailleurs dans le Projet Éducatif Global de notre collectivité.

Pour continuer à soutenir cette association, je vous propose de verser une subvention forfaitaire de 18 000 €, comme en 2019, et d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50 - Caisse des Écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Éducative. Subvention. Année 2020. Convention.

MME ROY: Depuis 2006, la Caisse des Écoles est la structure juridique qui porte le programme de « Réussite Éducative ». Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement social et éducatif

de familles en difficulté et de mettre en place des actions d'accompagnement au profit des élèves et de leurs familles, notamment dans les domaines à la fois éducatif, culturel, social ou sanitaire.

La ville d'Amiens octroie depuis le début une subvention annuelle de 100 000 € à la Caisse des Écoles. C'est ce que je vous propose de faire encore pour cette année. Pour ce faire, je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer, sachant que sur le précédent exercice 2018-2019, puisque nous fonctionnons en année scolaire, le dispositif de réussite éducative a bénéficié à près de 500 enfants sur les différents secteurs de la ville concernés.

MME FOURÉ: Merci. Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNÉE 2020. CONVENTIONS.

MME ROY: Je vous propose d'octroyer des subventions aux collèges amiénois, comme chaque année, permettant aux écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire et rattachées à ces collèges de mettre en œuvre des projets. En lien avec l'Éducation Nationale, les conventions sont établies avec les collèges qui gèrent l'ensemble des crédits des actions portées par les écoles. La subvention totale pour l'année 2020 est estimée à 57 000 €. Je vous propose d'approuver les conventions s'y référant et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURÉ: Tout le monde est d'accord. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - PROJETS DES ÉCOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020. CONVENTIONS.

MME ROY: Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le comité de la Caisse des Écoles a été appelé à donner un avis consultatif sur la pertinence des dossiers lors de sa réunion du 2 décembre dernier. Ce sont 44 dossiers qui ont été examinés : 25 ont reçus un avis favorable de la part de cette instance. Je vous propose d'accorder une subvention de 24 883,50 € pour l'année scolaire 2019/2020. Cette subvention serait répartie de la façon suivante :

- un versement à l'OCCE Somme pour un montant de 17 398,41 € ;
- et une subvention de 7 485,09 € au profit de l'USEP Somme.

Je vous propose également d'approuver les deux conventions à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

53 - ENFANTS SCOLARISÉS HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

MME ROY: Nous allons désormais parler des enfants scolarisés hors de la commune de résidence et du forfait communal pour l'année scolaire en cours.

Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, comme vous le savez, un dossier communal doit être mis en place. Ce principe est appliqué par la collectivité depuis l'année scolaire 2011/2012, hors communes d'Amiens Métropole.

Sur la base du compte administratif de l'année 2018, la participation financière à demander aux communes de résidence, pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole, a été recalculée. Je vous propose de la fixer pour l'année scolaire 2019-2020 à :

- un montant de 1 460,49 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique,
- et une somme de 644,16 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

14 titres de recette pourraient être émis cette année, pour une recette globale estimée à 11 467,23 €, et cela concernera 16 enfants au total pour des communes qui vont de Doullens, par exemple, jusqu'à l'Etoile par ailleurs.

MME FOURÉ: Merci. Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54 - FUSION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES SCHWEITZER A ET SCHWEITZER B.

MME ROY: Ce sera le dernier que je présenterai. Dans le but de simplifier les tâches administratives du directeur et afin de permettre une seule admission de l'élève, au lieu de deux auparavant, lors du changement de cycle, je vous propose de suivre l'avis favorable du conseil commun des deux écoles élémentaires Schweitzer A et Schweitzer B qui s'est prononcé en faveur d'une fusion de ces deux établissements. Je vous propose également de dénommer cette école « École Élémentaire Schweitzer ».

MME FOURÉ: Ça, c'est innovant.

MME ROY: C'est très innovant! Je me demande où l'inspiration a été cherchée.

MME FOURÉ: Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Excusez-moi, je ne sais pas si vous allez pouvoir me répondre : combien il y a de classes avec la fusion ?

MME ROY: Je ne crois pas avoir la réponse sous les yeux. J'ai le nombre de cycles mais pas le nombre de classes. Mais je vais quand même regarder parce qu'à défaut de n'avoir pu satisfaire votre curiosité sur la carte scolaire, peut-être pouvons-nous la satisfaire sur le nombre de classes ? Non, on a les cycles mais on n'a pas le nombre de classes.

MME LEPRESLE: Non, mais c'est parce que... Je dis ça parce qu'un seul directeur, quand il y a beaucoup de classes, ce n'est pas une bonne idée. Et donc, je pense que dans cette école, il y a beaucoup de classes et si on arrive, comme à l'école du Pigeonnier, avec 14 classes à gérer, c'est trop. C'est pour ça que je voulais savoir.

MME FOURÉ: J'entends ce que vous dites et je partage assez largement votre propos. Néanmoins, du côté des directeurs d'école, s'ils ont été d'accord, c'est aussi parce que j'imagine que ça leur permet d'avoir une décharge totale de classe qui leur permet, à l'inverse, d'avoir davantage de contact avec les parents. C'est peut-être cela qui est en jeu. Voilà.

MME ROY: Tout à fait.

MME FOURÉ: Je ne suis pas tout à fait sûre de ce que je vous dis, mais....

MME ROY: Si, si, et ça a été adopté en plus par le conseil d'école.

MME FOURÉ: Non, mais on sait très bien que c'est les directeurs d'école qui vont influer sur le conseil d'école. Donc si c'est favorable, si l'avis est favorable, c'est parce que les directeurs le souhaitaient, et probablement c'est pour cela. Voilà. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

55 - RÉNOVATION DE LA FAÇADE AVANT DU CENTRE DE LOISIRS EDGAR QUINET. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT: La ville d'Amiens entend rénover la façade avant du Centre de Loisirs Edgar Quinet, situé 9, rue Dupuis. Des travaux seront réalisés par le chantier d'insertion de la Citadelle pour un montant estimé à 10 000 €. Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires pour cette opération et à entreprendre ces travaux.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56 - 14-16, RUE GAUDISSART. RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT: Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives dans le cadre du réaménagement et de la mise en accessibilité du bâtiment situé 14-16, rue Gaudissart. Ces travaux, estimés à 480 000 €, permettraient d'accueillir le pôle associatif au sein du bâtiment. Je vous invite également à l'autoriser à entreprendre ces travaux.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

57 - ZONES HUMIDES. PLAN DE GESTION ET DE VALORISATION DE QUATRE ZONES HUMIDES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

MME RODINGER: La collectivité est propriétaire de terrains au sein desquels sont répertoriées des zones humides de surfaces significatives qui totalisent 22,2 hectares. Alors, vous voyez défiler où sont localisés ces lieux. Ça concerne la Tourbière de Renancourt qui couvre à elle seule 6,7 hectares, le Petit Marais pour lequel 5,2 hectares sont concernés, sont à l'état naturel, la Logette sur l'Île Sainte-Aragone sur 5,6 hectares et le Grand Marais Ouest sur 4,7 hectares qui comprend deux étangs.

Donc, ces sites évoluent actuellement vers des boisements défavorables à la biodiversité des habitats naturels ouverts. Pour pallier ce problème, des travaux d'abattage, de débroussaillement et de fauchage doivent permettre d'ouvrir les milieux naturels et ainsi garantir le développement des espèces en voie de disparation.

Donc, il est rappelé qu'Amiens détient le label « Ville zones humides » accrédité par la convention Ramsar comme 18 autres villes au monde. Il lui confère une responsabilité à agir en faveur de ces habitats naturels en forte régression, notamment sur les sites qu'elle gère plus directement.

Donc, dans le but de garantir la préservation et d'assurer la valorisation de ces sites, je vous propose d'engager la réalisation de plans de gestion et de valorisation au moyen d'une étude dont le cahier des charges est annexé à la délibération qui vous a été transmise.

Je vous précise que l'opération est estimée à 25 000 € TTC et que l'Agence de l'eau pourrait y participer à hauteur de 11 000 €.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération si besoin.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ: Merci, Florence RODINGER.

Avant de passer la parole à Nathalie LAVALLARD, je peux donner la réponse à Madame LEPRESLE pour les écoles Schweitzer. Merci au directeur général adjoint et à sa réactivité : il sait tout. Donc, je peux vous dire donc que sur l'école A il y a 7 classes et sur l'école B, 5 classes. Le regroupement fait donc 12 classes, si je sais bien compter.

58 - Association Immeuble en fête. Participation à l'édition 2020 de la Fête des Voisins.

MME LAVALLARD: Je vous propose de valider l'inscription de la ville d'Amiens à l'édition 2020 de la fête des voisins, en partenariat avec l'association « Immeuble en fête » pour laquelle il convient de verser une subvention d'un montant de 3 450 €. Pour mémoire, le montant alloué en 2019 s'élevait à 4 190 €.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59 - ASSOCIATION FRANCE BÉNÉVOLAT SOMME. SUBVENTION. ANNÉE 2020. LES FRANCAS. AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE.

MME LAVALLARD: Je vous propose de renouveler le soutien de la ville d'Amiens à l'association France Bénévolat Somme qui poursuit sa mission d'intermédiation entre les associations nécessitant des ressources bénévoles et des habitants en quête d'engagement associatif. Comme en 2019, je vous propose de lui octroyer une subvention de 2 500 €.

De plus, nous avons conventionné en 2018 avec l'association Les Francas de la Somme, pour une durée de 3 ans, dans le cadre de l'animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle Jean Moulin. L'action ayant démarré tardivement et le premier versement

n'étant intervenu qu'en 2019, je vous propose de décaler la durée de la convention de 2019 à 2021. Il y a lieu, pour ce faire, d'adopter l'avenant correspondant. À noter que le montant de la subvention pour l'année 2020 serait de 6 000 € comme prévu initialement.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60 - COMITÉS DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 1èRE RÉPARTITION. ANNÉE 2020.

MME LAVALLARD: Comme chaque année, conformément à la Charte de la Démocratie Locale adoptée le 6 décembre 2014, la ville d'Amiens apporte un soutien financier aux comités de quartier. Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention de 1 500 € à chaque comité de quartier, dont la liste est reprise dans la délibération disponible sur vos écrans, ainsi qu'une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'Union des Comités de Quartier. Une subvention spécifique de 600 € est également accordée au profit du comité de quartier du centre-ville dans le cadre de l'organisation de leur très beau rallye du patrimoine qui amène toujours de plus en plus d'enfants.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

61 - ESPACE CITOYENNETÉ. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1ère RÉPARTITION. ANNÉE 2020.

MME LAVALLARD: L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit. Je vous propose d'approuver, pour l'année 2020, cette première répartition de subventions versées aux associations listées dans la délibération et représentant un montant global de 72 000 €. Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Voisins Solidaires pour le versement d'une subvention de 30 000 € dans le cadre de cette répartition.

MME FOURÉ: Pas d'observations(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

62 - ASSOCIATIONS L'UN ET L'AUTRE, UNIS CITÉ HAUTS-DE-FRANCE ET SYNAPSE 31. 83 ET 116, RUE VICTORINE AUTIER. CONVENTION D'OCCUPATION ET AVENANTS.

MME LAVALLARD: Je vous propose d'approuver les deux conventions d'occupation à intervenir avec les associations L'Un et l'Autre et Unis Cité Hauts-de-France afin d'acter le partage d'un local municipal situé au 116, rue Victorine Autier.

Ces conventions ayant une répercussion sur l'utilisation du local 83 rue Victorine Autier, libéré pour partie par l'association L'Un et l'Autre, je vous propose également d'approuver un avenant à la convention de l'association Synapse 3i pour qu'elle puisse occuper ce local. Je vous invite aussi à autoriser Madame le Maire à signer les deux conventions et l'avenant.

Je précise également que chaque association s'acquittera d'un forfait de charges annuel de 1 000 €.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

63 - PÔLE ASSOCIATIF GAUDISSART. MISES À DISPOSITION AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ARC-EN-CIEL ET CARAVA'LUD. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

MME LAVALLARD: Je vous invite à approuver la mise à disposition, à titre gracieux, auprès des associations Arc-en-ciel et Carava'Lud, d'un espace partagé au pôle associatif Gaudissart, situé au cœur du quartier Les Parcheminiers. Ces associations proposent des activités d'arts plastiques et une ludothèque itinérante. Elles s'acquitteraient d'un forfait de charges annuel au prorata de la surface occupée, soit 800 € pour l'association Arc-en-ciel qui bénéficie d'un espace privatif et 500 € pour l'association Carava'Lud qui n'occupera que les espaces mutualisés.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'occupation à intervenir.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

64 - PÔLE ASSOCIATIF PIGEONNIER A. MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DESIGN NUMÉRIQUE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

MME LAVALLARD: Toujours dans les locaux associatifs, je vous propose de renouveler la convention d'occupation d'un local partagé au sein du pôle associatif Pigeonnier A, situé rue Winston Churchill, au profit de l'Association Design Numérique (ADN) que Madame le Maire doit être autorisée à signer. Cette association y mène, depuis deux ans, des activités culturelles auprès de la jeunesse, en mobilisant l'utilisation d'outils vidéo et numériques. Elle est d'ailleurs très connue pour ses actions aussi lors de la Fête du casque « Mets ton casque » et beaucoup d'autres événements. La mise à disposition est à titre gracieux, qualifiée d'avantage en nature. Néanmoins, l'association s'acquittera d'un forfait de charges de 400 € annuel.

Je vous invite également à autoriser le dépôt de matériel vidéo, qui leur appartient, dans les espaces de stockage de l'Odyssée et ce, en échange de la mise à disposition du matériel au profit de cette structure dans le cadre de ses activités. C'est un bon échange de procédés.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

65 - PÔLE ASSOCIATIF SCHWEITZER. MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION NQT. RÈGLEMENT INTÉRIEUR. CONVENTION.

MME LAVALLARD: C'est pour l'association Nos Quartiers ont des Talents (NQT), créée en 2006, qui vise à accompagner les jeunes diplômés, de moins de 30 ans... Je sais bien que ça commence à faire...

MME FOURÉ : Oui, oui.

MME LAVALLARD: ... un petit peu long, mais un petit peu d'attention et de respect pour ces associations. Merci.

Moins de 30 ans, donc issus des quartiers dits prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés.

Dans le cadre d'une convention signée avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, elle s'engage à déployer le parrainage professionnel au plus près des quartiers Politique de la Ville. Un chargé de mission est ainsi en cours de recrutement pour développer l'action, dans un premier temps à Amiens Nord, puis dans les autres quartiers prioritaires de la ville.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver la convention qui acte la mise à disposition au profit de cette association d'un bureau privatif et d'une salle de réunion au sein du pôle associatif Schweitzer situé au 60, rue René Coty. Je précise que cette salle de réunion serait partagée avec l'association ENSEMBLE, qui conseille les porteurs de projets de création d'entreprise, présente sur ce site depuis 2006. La mise à disposition du bureau et de la salle de réunion serait consentie à titre gracieux, qualifiée d'avantage en nature, et moyennant un forfait de charges de 400 € annuels.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et d'approuver le règlement intérieur qui s'appliquera au pôle associatif. Merci.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

66 - ASSOCIATION LE CARDAN. MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL. CONVENTION.

MME BOUCHEZ: Donc, ce point concerne la mise à disposition d'une salle de l'école Camille Claudel à l'Association Le Cardan qui est une association de formation et de lutte contre l'illettrisme agréée par l'Éducation Nationale et habilitée comme organisme de formation. Elle permet l'organisation d'ateliers parents-enfants et de groupes de parole littéraire.

Je vous propose d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de la salle utilisée pour le temps du midi à l'école Camille Claudel située 783, rue de Cagny, le lundi de 16H30 à 18H00, hors jours fériés et hors vacances scolaires.

L'association pourra solliciter la modification des jours et des créneaux et pourra également solliciter d'autres créneaux pour une utilisation ponctuelle, selon les conditions prévues dans la convention que je vous demande donc d'approuver.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

67 - PARKING ZAMENHOF. LOCATION PRÉCAIRE ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. RIFFLART: Je vous rappelle qu'en début de mandat nous avons hérité d'un dossier qui s'appelait la Citadelle et qu'aucune solution de stationnement n'étant prévue, nous avons dû trouver au plus vite des solutions pour que ces petits étudiants puissent garer leur voiture. Deux grosses dispositions ont été prises.

La première, c'était le réaménagement complet de la rue Montesquieu qui a permis de créer 160 places de stationnement gratuites, et la deuxième, nous avons bénéficié finalement du départ du CHU vers le sud pour récupérer le parking qui était précédemment destiné aux employés du CHU, un parking de 450 places.

L'État ayant acquis ce parking, avec pour objectif, à terme, d'y construire le futur hôtel de Police, il convient donc de régulariser une nouvelle convention. Cette convention sera conclue pour une durée de 6 mois renouvelable tacitement, pour un loyer semestriel de 26 730 €, révisable selon l'indice du coût de la construction et identique au montant fixé en 2016.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

68 - RÈGLEMENT DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RÉSIDENTIEL. MODIFICATION.

M. RIFFLART : Si j'ai bien compris, il m'appartient de fermer le banc.

MME FOURÉ: Non, ce sera à moi après. J'ai encore quelque chose à vous dire après.

M. RIFFLART: Tout ce travail pour le parking, le stationnement résidentiel aussi peu récompensé!

Après quelques mois de fonctionnement, je vous propose d'apporter quelques modifications au règlement des abonnements au stationnement dit résidentiel payant dans le but de mieux répondre aux besoins des usagers.

Ainsi, l'abonnement aurait une durée de 12 mois sur une année glissante, c'est-à-dire qu'il ne démarrerait plus du mois de septembre au mois de septembre, mais de n'importe quel mois calendaire pour se terminer au mois de l'année suivante. Cela permettrait, d'une part, d'éviter de créer des tarifs différents en fonction de la date de création du stationnement payant résidentiel et d'autre part, de pouvoir acheter son abonnement à tout moment.

Par ailleurs, ce règlement confirme qu'il n'y aurait pas de remboursement en cours d'année en cas de demande de résiliation des abonnements. En effet, les démarches à effectuer dans le cadre d'une résiliation seraient complexes au regard du faible montant que ces abonnements représentent.

Enfin, ce nouveau règlement permettrait une suspension temporaire du paiement du stationnement dans les quartiers résidentiels, à l'exception du centre-ville, par simple arrêté de police du maire, en fonction des pics de pollution ou d'événements exceptionnels.

MME FOURÉ: René ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER: Madame le Maire, pour clore la série brève histoire d'avenir, je vous suggère de réfléchir, en tout cas à ce qu'une réflexion soit engagée sur la... parce que c'est le maire qui est en exercice... sur le stationnement comme levier d'urbanisme et de politique du logement. On a évoqué tout à l'heure les nuisances de la partition des maisons amiénoises. On a évoqué le permis de diviser et vous avez mis en place une solution incitative.

En l'occurrence, s'agissant du stationnement, on se trouve dans des cas qui sont aberrants et peut-être pourrions-nous trouver des solutions pour y mettre fin ? Un couple d'Amiénois qui occupe une amiénoise de 120 m² a le droit à la gratuité sur sa première place de stationnement et 50 € pour la deuxième. La même maison de 120 m² qui jouxte la première dans la même rue et qui a été divisée en 6 logements donne droit à 6 places gratuites...

MME FOURÉ : Eh! oui.

M. ANGER: ... ou 6 places à 1 € pour les occupants. Et les titres qui sont demandés, sauf les titres de propriété, ne nous garantissent pas d'ailleurs que les partitions ont été faites réglementairement.

Donc moi, je suggère à Madame le Maire ou à celle ou celui qui sera appelé à lui succéder de regarder comment on pourrait utiliser le levier du stationnement, déjà pour régler un problème qui empoisonne la vie des quartiers par la multiplication des voitures qui y stationnent, mais aussi comme un levier pour favoriser le rétablissement des logements uniques dans les maisons amiénoises.

MME FOURÉ: Monsieur ANGER, vous savez bien qu'on n'a pas le droit de ne pas traiter tous les habitants de la même façon et donc on ne peut pas, on l'avait regardé de près il y a déjà un certain nombre d'années, on ne peut pas refuser à quelqu'un qui habite effectivement dans un quartier le stationnement résidentiel. D'où l'intérêt induit justement de la mesure mise en place tout à l'heure de réunifier les logements parce que ça a évidemment un intérêt sur le plan du stationnement dans la rue. Mais c'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut le voir.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, vous parlez effectivement d'instaurer la gratuité, enfin de revoir ça par rapport à la mise en place des mesures en cas de pic de pollution, sauf que ça n'a pas été clairement défini. J'en ai parlé...

MME FOURÉ: Oui.

M. HUTIN: ... lors de la réunion des présidents. Donc, est-ce que vous avez pu réfléchir à cette question? Au départ, c'était une mesure lors des pics de canicule. On en est passés à un pic de pollution et ça n'a jamais été défini clairement. Ce qui permettrait aussi d'anticiper ses déplacements en sachant que les prévisions ATMO nous donnent des tendances pour les jours suivants. Donc voilà, on aurait vraiment une mesure qui serait, comme j'avais déjà proposé lors d'un vœu qui avait été aussi refusé à l'époque, que la gratuité des bus en cas de pic de pollution soit clairement définie, puisse modifier les modes de déplacement en anticipation.

MME FOURÉ: On va y regarder pour vous communiquer les éléments. À cet instant, ce qu'on peut vous dire, c'est que ce sera calé évidemment sur ce que nous dit la préfecture et sur l'indice ATMO de qualité de l'air. Mais quant à vous donner la précision exacte que vous réclamez, ça vous sera fait dès que possible parce que l'idée, c'est bien de favoriser bien sûr les choses pour les habitants et je vous rappelle que quand il y a des pics de pollution, c'est aussi la gratuité des bus qui est mise en œuvre. Donc, il y a une cohérence avec tout ça.

Est-ce que l'on peut passer au vote sur la délibération ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ: Je trouve ça très bien d'ailleurs qu'on termine par toute une batterie de délibérations votées à l'unanimité.

69 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURÉ: Mais avant de lever la séance, deux éléments d'information.

Le premier, je ne vous l'ai pas dit en début de séance, donc je vous le dis à la fin : vous avez trouvé sur votre table un certain nombre de documents concernant le zoo, concernant les zones humides, concernant Amiens Capitale européenne de la jeunesse, et enfin un petit outil extrêmement didactique sur le budget de la ville et de la métropole. Donc, je vous invite à en faire bon usage évidemment.

Et puis, je voudrais aussi vous dire quelques mots avant de conclure. Donc, comme vous le savez, cette séance du conseil municipal est un peu particulière car elle est la dernière de ce mandat débuté en 2014.

Je tiens ainsi à remercier personnellement mon équipe municipale et l'ensemble du conseil pour votre présence, votre disponibilité et votre engagement envers notre belle ville.

Merci à la majorité Rassemblés pour Amiens, pour sa confiance et sa loyauté sans failles, qui nous a permis de transformer la vie des Amiénoises et des Amiénois.

Merci aux différents groupes d'opposition. La qualité de nos échanges républicains nous a permis d'agir, je l'espère, pour le bien commun.

Enfin je ne voudrais pas finir sans remercier nos agents municipaux, à travers Dominique FIATTE, Directeur Général des Services, sans qui nous ne pourrions rien faire au quotidien pour changer le présent et penser l'avenir.

Jean d'Ormesson a dit un jour : « Tout le bonheur du monde est dans l'inattendu ». Je vous souhaite donc une multitude de petites et grandes surprises, ainsi que la santé et l'optimisme pour en profiter car l'avenir de notre ville, ce sont désormais les Amiénoises et les Amiénois qui vont l'écrire. Je conclurai en vous disant simplement eh bien que vive la Démocratie! Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 21 h 03.

Madame le Maire.

Brigitte FOURE